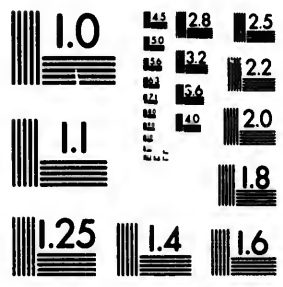


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1980

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|--------------------------|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Coloured covers/
Couvertures de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured plates/
Planches en couleur |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou pliquées | <input type="checkbox"/> | Show through/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding (may cause shadows or distortion along interior margin)/
Reliure serré (peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure) | <input type="checkbox"/> | Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Additional comments/
Commentaires supplémentaires | | |
-

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques

- | | | | |
|--------------------------|---|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | Only edition available/
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Pagination incorrect/
Erreurs de pagination |
| <input type="checkbox"/> | Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Pages missing/
Des pages manquent |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input type="checkbox"/> | Maps missing/
Des cartes géographiques manquent |
| <input type="checkbox"/> | Plates missing/
Des planches manquent | | |
| <input type="checkbox"/> | Additional comments/
Commentaires supplémentaires | | |

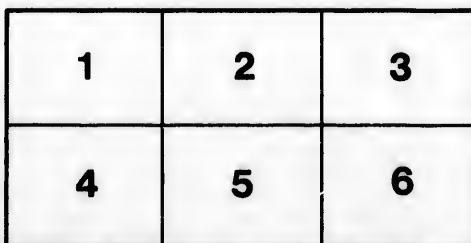
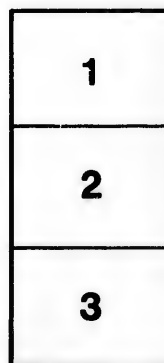
The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

The original copy was borrowed from, and filmed with, the kind consent of the following institution:

Library of the Public
Archives of Canada

Maps or plates too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de l'établissement prêteur suivant :

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les cartes ou les planches trop grandes pour être reproduites en un seul cliché sont filmées à partir de l'angle supérieure gauche, de gauche à droite et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Le diagramme suivant illustre la méthode :


 EXPOSITION AGRICOLE et INDUSTRIELLE
 

— DE —

LA PUISSANCE DU CANADA.

 PATRON : SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL.

LISTE DES PRIX

— DE —

L'EXPOSITION DE LA PUISSANCE

— QUI AURA LIEU DANS LA —

CITÉ DE MONTREAL,

Commencant Mardi, 14 Septembre, et se terminant Vendredi, 24 Septembre

1880.

 \$20,000 OFFERTS EN PRIX

— POUR —

 Animaux ; Volailles ; Produits Agricoles ; Instruments
 d'Agriculture ; Machines ; Manufactures ; Beaux-
 Arts ; Ouvrages de Dames ; etc., etc.

COMPETITION OUVERTE A L'UNIVERS.

MONTREAL :

IMPRIMÉ PAR LA "MONTREAL PRINTING CO.," 245, RUE ST. JACQUES.

1880.

LI

L'EX

TER

C

L'ouv
a

\$

Bureau
Bureau

0.000.000

Exposition Agricole et Industrielle de la Puissance du Canada.

—•••—
OUVERTE A L'UNIVERS.

—•••—
LISTE DES PRIX
REGLES ET REGLEMENTS

— DE —

L'EXPOSITION DE LA PUISSANCE

— QUI AURA LIEU SUR LE —

TERRAIN DE L'EXPOSITION, MILE-END

(Pres le Parc Mont-Royal,)

— DANS LA —

CITÉ DE MONTREAL.



—•••—
L'ouverture se fera **MARDI**, 14 Septembre 1880,
à 9 hs. A. M., et la cloture **VENDREDI**,
24 Septembre, à 2 heures P. M.

—•••—
\$20,000 OFFERTS EN PRIX.

Bureau du Conseil d'Agriculture, 63 RUE ST. GABRIEL, MONTRÉAL.

Bureau du Conseil des Arts, - 181 RUE ST. JACQUES, MONTRÉAL.

1880
(81)



LIBRARY

ORGANISATION.

PATRON.

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL.

VICE-PATRONS.

LES LIEUTENANTS GOUVERNEURS DES PROVINCES DE LA PUISSANCE
ET LE MINISTRE D'AGRICULTURE.

DIRECTEURS HONORAIRES.

QUÉBEC.

Hon. J. A. Chapleau, *Commissaire de l'Agriculture.*
S. Rivard, Ecr., *Maire de la Cité de Montréal.*
L. H. Massue, Ecr., *Président du Conseil d'Agriculture.*
A. A. Stevenson, Ecr., *Président du Conseil des Arts et Manufactures.*

ONTARIO.

Hon. S. C. Wood, *Commissaire de l'Agriculture.*
J. C. Rykert, Ecr., M. P. Hon. D. Christie, Sénateur.
Hon. J. Shead, Sénateur.

NOUVELLE-ÉCOSSE.

Sir Chas. Tupper, *Ministre des Travaux Publics.*
Hon. A. W. McLelan, Sénateur.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Sir Leonard Tilley, *Ministre des Finances.* Hon. D. Wark, Sénateur.
J. A. Girouard, Ecr., M. P.

ISLE DU PRINCE-ÉDOUARD.

Hon. R. P. Haythorne, Sénateur. F. St. C. Brecken, Ecr., M. P.

MANITOBA.

Hon. J. Norquay, *Premier.* Hon. M. A. Girard, Sénateur.

COLOMBIE ANGLAISE.

Hon. C. F. Cornwall, Sénateur. F. J. Barnard, Ecr., M. P.

CONSEIL D'AGRICULTURE

— DE LA —

PROVINCE DE QUEBEC.

HON. J. A. CHAPLEAU, *Commissaire de l'Agriculture et Travaux Publics.*

HON. GEDEON OUIMET, *Surintendant de l'Instruction Publique.*

L. H. MASSUE, Ecr., M. P., *Président.*

HON. J. GAUDET, *Vice-Président.*

G. LECLERE, *Secrétaire.*

Hon. L. Beaubien.

P. B. Benoit, Ecr., M. P.

S. N. Blackwood, Ecr.

L. H. Blais, Ecr.

J. M. Browning, Ecr.

A. Casavant, Ecr.

Aug. Casgrain, Ecr.

Hon. M. H. Cochrane.

E. J. DeBlois, Ecr.

J. N. E. Faribeault, Ecr.

L. N. Gauvreau, Ecr.

J. L. Gibb, Ecr.

A. Guilbault, Ecr.

J. J. A. Marsan, Ecr.

Rev. F. Pilote.

Alex. Somerville, Ecr.

Hon. J. J. Ross.

Rev. S. Tassé.

CONSEIL DES ARTS ET MANUFACTURES

— DE LA —

PROVINCE DE QUEBEC.

HON. J. A. CHAPLEAU, *Commissaire de l'Agriculture et Travaux Publics.*

HON. E. T. PAQUET, *Secrétaire Provincial.*

HON. GEDEON OUIMET, *Surintendant de l'Instruction Publique.*

A. A. Stevenson, Ecr., *Président.*

C. W. Carrier, Ecr., *Vice-Président.*

S. C. Stevenson, *Secrétaire.*

J. B. Rolland, Ecr.

Thos. White, Ecr., M. P.

A. Lévêque, Ecr.

C. A. Dansereau, Ecr.

H. Bulmer, Ecr.

N. Bourassa, Ecr.

A. Boyd, Ecr.

G. Boivin, Ecr.

S. E. Dawson, Ecr.

M. J. F. Quinn, Ecr.

Rev. O. Audet.

Jas. Carrell, Ecr.

L. I. Boivin, Ecr.

T. Milette, Ecr.

A. G. Lomas, Ecr.

COMITÉ PERMANENT D'EXHIBITION.

L. H. Massue, Ecr., M.P., <i>Président.</i>	H. Bulmer, Ecr., <i>Vice-Président.</i>
Hon. L. Beaubien, Ecr., M.P.P.	T. White, Ecr., M. P.
P. B. Benoit, Ecr., M. P.	A. A. Stevenson, Ecr.
J. M. Browning, Ecr.	L. I. Boivin, Ecr.
A. Somerville, Ecr.	J. B. Rollard, Ecr.
Alderman H. A. Nelson, M.P.P.	} <i>Représentant la Corporation sur le</i> <i>Comité des Bâtisses.</i>
" M. Laurent,	
" L. Allard,	

SECRETAIRES CONJOINTS.

G. Leclere, Ecr.	S. C. Stevenson, Ecr.
------------------	-----------------------

TRESORIER.

A. A. STEVENSON, Ecr.

SURINTENDANTS—DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE.

Chevaux	Aug. Casgrain, Ecr.
Bêtes-à-cornes	S. N. Blackwood, Ecr.
Moutons	Alex. Somerville, Ecr.
Porcs	P. B. Benoit, Ecr., M.P.
Volailles	E. J. DeBlois, Ecr.
Produits Agricoles	L. N. Gauvreau, Ecr.
Produits de la Laiterie	A. Casavant, Ecr.
Instruments Agricoles	L. Beaubien, Ecr.
Arbitre et Vétérinaire Consultant,	D. McEachran, Ecr., F.R.C.V.S.

SURINTENDANTS—DEPARTEMENT INDUSTRIEL.

BEAUX-ARTS, HISTOIRE NATURELLE, OUVRAGES DE DAMES—MM.
N. Bourassa et S. E. Dawson ;
PRODUITS CHIMIQUES, &C.—A. Lévêque, Ecr.
IMPRIMERIE, PAPETERIE, RELIURE, &C.—T. White, Ecr., M. P.
MATERIEL DE CONSTRUCTIONS, MARQUETERIE, CARROSSERIE, &C.—
H. Bulmer, Ecr.
MACHINES, METALLURGIE, POELES ET MOULURES, SELLERIE, VALISES, &C.—L. I. Boivin, Ecr., et C. W. Carrier, Ecr.
CORDONNERIE, HABILLEMENTS, ETOFFES DE LAINE, EPICERIES ET PROVISIONS—G. Boivin, Ecr.

STATE OF NEW YORK

IN SENATE

JANUARY 18, 1907

REPORT OF THE

COMMISSIONERS OF THE LAND OFFICE

IN RESPONSE TO A RESOLUTION PASSED BY THE SENATE

APRIL 18, 1906

ALBANY:

AND

SYRACUSE:

THE UNIVERSITY OF THE STATE OF NEW YORK

1907



PROGRAMME.

L'Exposition s'ouvrira **MARDI**, 14 Septembre, à 9 heures A. M., et demeurera ouverte jusqu'à 2 heures P. M., **VENDREDI**, 24 Septembre, et se fermera tous les jours à 6 heures P. M.

Son Excellence le Gouverneur-Général fera l'ouverture officielle de l'Exposition, **MARDI**, le 21 Septembre, à 2 heures P. M., le Comité lui présentera alors une Adresse de Bienvenu. Son Altesse Royale la Princesse Louise honorera probablement l'Exposition de sa présence.

Le Département Industriel, qui n'est certainement pas la partie la moins intéressante de l'Exposition, et qui comprend les Manufactures, les Arts, les Machines, etc., demeurera visible depuis le commencement jusqu'à la fin. L'exposition des Chevaux, des Bêtes-à-cornes, des Moutons, des Porcs, des Volailles, des Produits agricoles et ceux de la Laiterie, n'aura lieu que pendant la seconde semaine, époque à laquelle toutes les diverses branches seront en pleine opération.

C'est aussi l'intention du Comité, outre l'Exposition régulière, d'organiser plusieurs sources d'attraction pendant toute la durée de l'Exposition.

REGLES ET REGLEMENTS GENERAUX.

Ceux qui ont l'intention d'exposer ou de visiter cette Exposition sont instamment requis de lire et d'étudier les Règles et Règlements suivants qui, dans tous les cas, seront rigoureusement observés.

ADMISSION SUR LE TERRAIN.

Le prix d'admission sera de 25 cts. pour chaque entrée. L'admission sera faite au moyen de tourniquettes compteurs, **ET TOUTE PERSONNE DOIT ÊTRE MUNIE DE LA MONNAIE NECESSAIRE AVANT D'ENTRER.**

Les personnes ayant la **SURVEILLANCE STRICTEMENT NECESSAIRE** des Animaux ou des Machines, etc., recevront des cartes spéciales en en faisant la demande au Bureau du Secrétaire, sur le terrain. Ces cartes porteront le nom de la personne en faveur de laquelle elles sont émises, et seront confisquées si elles sont présentées par d'autres personnes.

Tout exposant peut acheter un BILLET D'EXPOSANT et dans le cas d'associer par l'un d'eux, admettant cette personne *une seule fois* chaque jour ; *ce billet n'est pas transférable*. On peut se procurer ces billets sur le terrain, au Bureau du Secrétaire, aux prix suivants, savoir : pour une semaine, \$1.00 ; pour deux semaines, \$1.50.

Les Juges, les visiteurs distingués et les membres de la Presse seront munis d'insignes. En conséquence aucun autre billet ne sera donné.

Les étiquettes attachées aux animaux ou objets admettront, sans autre billet, les personnes qui les accompagnent pour les placer sur le terrain de l'Exposition.

ENTRÉES.

Toutes les entrées dans le Département Agricole doivent être faites sur des blancs imprimés qu'on peut se procurer du Secrétaire du Conseil d'Agriculture, et des Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comté ; et dans le Département Industriel il faudra s'adresser au Secrétaire du Conseil des Arts et Manufactures. L'exposant doit remplir et signer ces blancs et les transmettre au Secrétaire de chaque département le ou avant les dates suivantes :

Chevaux, Bêtes-à-cornes, Moutons, Porcs, Volailles, Instruments d'agriculture et Produits de la laiterie,—Samedi, 4 Septembre.

Manufactures, Beaux-Arts, Ouvrages de Dames,—Samedi, 28 Août.

LE PRIX D'ENTRÉE DOIT TOUJOURS ÊTRE ENVOYÉ EN MÊME TEMPS QUE L'ENTRÉE ELLE-MÊME. AUCUNE ENTRÉE NE SERA REÇUE SANS CELA.

Pour éviter toute perte de travail et de temps, les exposants sont priés de N'ENTRER QUE LES OBJETS qu'ils se proposent d'exhiber.

ON ATTIRE, D'UNE MANIÈRE TOUTE PARTICULIÈRE, L'ATTENTION DES EXPOSANTS SUR L'IMPORTANTÉ NÉCESSITÉ DE FAIRE LES ENTRÉES AUX ÉPOQUES CI-DESSUS MENTIONNÉES, AFIN DE DONNER LE TEMPS NÉCESSAIRE POUR EXAMINER LES BULLETINS D'ENTRÉE, POUR RÉPONDRE À LA CORRESPONDANCE, ET CORRIGER LES ERREURS ET LES OMISSIONS ; CETTE RÈGLE NE SOUFFRIRA AUCUNE EXCEPTION QUELCONQUE.

Dans la classe des animaux, toutes les entrées devront être faites au nom de la personne qui en est le propriétaire de *bonne foi* ; sans la plus stricte observation de cette règle, aucun prix ne sera donné et s'il est

accordé, il sera retenu. Toute personne exhibant un animal, dont elle n'est pas propriétaire de *bonne foi*, perdra tout prix qu'elle aura remporté et sera exclue des concours à venir.

Dans les autres classes, les entrées devront être faites au nom du producteur, ou du fabricant seulement, ou par des agents dûment autorisés par eux. Si quelqu'un entre un article pour l'exposition comme étant produit ou manufacturé par lui-même, quand en réalité il ne l'a pas été, il ne pourra pas prétendre à la prime décernée pour tel article et sera exclu des concours à venir.

Personne ne pourra exhiber plus d'un spécimen dans une section de classe à moins qu'il ne diffère du premier, tant par le nom que par la forme. Cette règle ne s'appliquera pas aux animaux, mais elle sera de rigueur pour toutes espèces de grains, de végétaux, d'objets manufacturés, etc., dans lesquelles tout spécimen additionnel ne serait qu'une répétition des premiers.

Entrées supplémentaires.—Autant que possible, tout article doit être entré sous le nom sous lequel il est désigné dans la liste régulière des prix ; mais si cet article diffère essentiellement de ceux qui sont mentionnés dans la liste, il pourra alors être entré dans la section *extra* de la classe de laquelle il se rapproche le plus. Cependant aucun article ne pourra être entré comme *extra* par défaut de quantité ou de nombre ou pour toute autre cause lorsqu'il ne diffère pas de ceux de même espèce et variété mentionnées dans la liste ; dans ce cas l'article ne pourra pas être exposé.

Pour chaque entrée d'animal ou d'article, l'exposant recevra un bulletin ou carte indiquant la classe, la section, le numéro d'ordre et le nom de l'exposant, **CETTE CARTE DEVRA DEMEURER ATTACHÉE À TEL ANIMAL OU ARTICLE PENDANT TOUTE LA DURÉE DE L'EXPOSITION.**

Le droit d'accepter un objet *sous conditions* et de le refuser entièrement est réservé au Comité ; et sous aucune considération on recevra des articles nuisibles tant par leur odeur que par leur apparence, ou qui serait d'une nature combustible ou explosive ; mais si, par hasard, de tels objets étaient exposés, le Comité aura le droit de les retirer du concours et de les faire enlever.

PRIX DES ENTRÉES.

Le prix demandé pour exposer à cette Exhibition sera réglé par le nombre des objets et de l'espace occupé, et, sous ces circonstances, il a été établi aussi bas que possible, comme suit :

Chevaux—entrée gratuite : \$1.00 par étal.

Bêtes-à-cornes—entrée gratuite : 50 centins par tête, par étal.

Moutons—entrée gratuite : 25 centins par tête, par étal.

Porcs—entrée gratuite : 25 centins par tête, par étal.

Volailles—25 centins pour chaque entrée.

Instrumens d'agriculture, Machines, Poëles—Quand les exposants ne paient pas pour espace, 50 centins pour chaque entrée.

Bâtisses des Machines—\$1.00 du pied de front, suivant la location.

Produits agricoles et de la Laiterie—10 entrées et moins, 50 centins ; au-dessus de 10 entrées, \$1.00.

Département des Beaux-Arts—50 centins par entrée.

Ouvrages de Dames—cinq entrées et moins, 50 centins ; au-dessus de cinq entrées, \$1.00.

Dans tous les Départements ou Classes, outre que ceux mentionnés plus haut, le prix sera d'une piastre d'entrée pour chaque classe.

L'ARGENT POUR ENTRÉE OU POUR DE L'ESPACE
DEVRA IMMÉDIATEMENT ÊTRE ENVOYÉ EN MÊME
TEMPS QUE L'ENTRÉE.

DEMANDE POUR ESPACE.

Les exposants qui désireraient se procurer de l'espace dans le Département Industriel, la bâtisse des voitures, ou celle des machines, devront en faire la demande en faisant leur entrée. On peut se procurer des blancs de demande en s'adressant au Secrétaire.

Le Comité recevra et prendra aussi sous considération toute demande pour espace en dehors des localités sus-mentionnées jusqu'à Samedi, 21 Août, des personnes désirant exposer des spécialités soit pour concours, soit pour exposition seulement.

OUVRAGE PRÉPARATOIRE.

Les exposants, leurs agents et leurs ouvriers seront admis sur le terrain et dans les bâtisses, Lundi, 30 Août et après, pour préparer leur installation, et placer leurs machines ou instruments.

LIVRAISON DES ARTICLES ET LEUR SURVEILLANCE PENDANT L'EXPOSITION.

Les Chevaux, Bêtes-à-cornes, Moutons, Porcs, Volailles, Produits agricoles et de la Laiterie pourront être reçus sur le terrain Samedi, 18 Septembre, mais en aucun cas, leur réception ne pourra se faire après Lundi, 20 Septembre.

Tous les échantillons qui doivent être exposés dans le Département des Beaux-Arts doivent être livrés dans la Galerie des Beaux-Arts, au plus tard Mercredi, 8 Septembre, afin d'être convenablement classifiés et suspendus avant le jour d'ouverture.

Tous les autres articles, Instruments, Machines, Poëles, Objets manufacturés, Ouvrages de Dames, doivent être rendus sur le terrain Samedi, 11 Septembre.

LES ANIMAUX ET OBJETS QUI ARRIVERAIENT POSTÉRIEUREMENT AUX DATES CI-HAUT MENTIONNÉES SERAIENT MIS HORS CONCOURS. On espère que les exposants de Machines et d'autres articles lourds les transporteront sur le terrain et les y placeront au moins une semaine avant l'Exposition.

Tous les colis, enveloppes et autre matériel d'emballage devront être enlevés et le tout laissé dans l'ordre le plus parfait avant mardi, 14 Septembre, jour de l'ouverture de l'Exposition.

Les exposants devront veiller à la livraison des articles sur le terrain de l'Exposition. Le Comité ne peut ni s'occuper du transport des dits articles, ni encourir des dépenses soit pour leur réception sur le terrain, soit pour leur renvoi. Toutes les dépenses qui ont rapport aux dits articles devront être faites par les exposants eux-mêmes.

Les objets qui ne seront pas accompagnés de leurs propriétaires peuvent être adressés aux soins des Secrétaires de l'Exposition qui les recevra à leur livraison sur le terrain d'Exposition, mais en aucun cas, ces articles ne seront reçus sur le terrain et mis en concours, si ce n'est par le propriétaire ou son agent et à ses dépens.

En arrivant avec les articles les exposants devront s'adresser au Bureau principal, où on leur indiquera la place que ces articles doivent occuper.

En tous temps les exposants devront nécessairement se charger personnellement du soin des objets qu'ils exhibent et après l'Exposition ils devront en prendre la garde.

Aucun objet ne pourra être enlevé du terrain avant la clôture de l'Exposition sans une permission spéciale du Comité. Toutes les facilités possibles pour transiger des affaires seront données, mais la livraison des objets vendus pendant l'Exposition ne pourra être faite sans arrangement préalable avec le Comité.

Le Comité prendra dans le temps, toutes les précautions possibles pour la sûreté des objets envoyés à l'Exposition ; cependant qu'il soit clairement entendu et compris que les exposants doivent seuls prendre la responsabilité de les exhiber et que dans le cas où tel objet serait échangé, endommagé, perdu ou volé, on prêterait tout le concours pos-

sible pour le recouvrer, sans nullement s'obliger à EN PAYER LA VALEUR.

A la clôture de l'Exposition, les exposants devront se charger du soin des objets exposés et les enlever le plus tôt possible.

ANIMAUX.

Des bâtisses nouvelles et commodes ont été construites sur le terrain pour la réception des animaux. On trouvera, sur le terrain, à des prix raisonnables, le fourrage nécessaire aux chevaux, bêtes-à-cornes, moutons et porcs. Les exposants sont priés de faire connaître au Comité toute plainte qu'ils pourraient avoir au sujet de prix exorbitants.

DÉPARTEMENT DES BEAUX-ARTS.

Toutes les entrées faites dans ce Département seront reçues sujettes à l'approbation d'un comité chargé d'en faire le choix.

Le Comité se réserve le droit d'exclure tout travail qui ne serait pas trouvé à la hauteur d'excellence voulue, et dans le cas de refus le prix d'entrée serait remboursé. Les ouvrages ainsi rejetés demeureront au risque de l'artiste et sujettes à son ordre.

Tout ouvrage doit être celui de l'exposant et porter la signature de l'artiste. Tout ouvrage exposé doit être un original, les copies étant exclues. On en excepte cependant les dessins faisant voir le cours d'éducation suivi dans les écoles publiques, pour lesquels il y aura un certain espace réservé.

Les œuvres des artistes et celles des amateurs seront classifiées et exposées séparément.

On comprendra par artistes amateurs ceux *qui ne font pas leur gagne-pain du dessin*, ou qui l'enseignent, ou qui offrent en vente leur travail, et qui n'ont pas encore fait cela dans le passé.

Les exposants devront donner la preuve de l'originalité de leurs peintures ou dessins quand les Juges ou le Comité l'exigeront.

Les exposants dans ce Département ne pourront pas recevoir plus qu'un seul prix dans aucune section de classe. Sous le titre de "Extras" dans chacune des classes, lorsqu'il y a plusieurs entrées d'articles de même nature, ils devront être jugés comme concurrents pour un premier et un second prix, comme dans les sections régulières ; et dans le cas d'une seule entrée, l'article sera jugé digne d'un premier ou second

prix, suivant son mérite. Cependant, les Juges sont invités à n'accorder des prix, dans les sections régulières ou extras, qu'en autant que ces articles se rapprocheront de la plus grande perfection.

Prix pour chaque entrée, 50 centins. Les entrées ne doivent pas être faites plus tard que Samedi, 16 Août. Toutes les peintures doivent être livrées à la Galerie des Beaux-Arts au plus tard Vendredi, 10 Septembre.

MACHINES.

Toute machine en mouvement, celle qui est portative exceptée, doit être exposée dans la Bâtisse des Machines si on l'exige, et le Comité fournira la force motrice et l'arbre de couche nécessaires.

Il ne faudra pas déranger ou désarticuler le principal arbre de couche dans cette bâtisse. Les exposants devront se pourvoir de poulies folles.

Toutes les machines exposées dans ce bâtiment devront être mises en mouvement, et autant que possible, maintenues en pleine opération, par un travail régulier.

DÉPARTEMENT DES MANUFACTURES ET DE L'INDUSTRIE.

Dans ce Département la liste des prix a été faite dans le but spécial de s'assurer une entière exposition dans toutes les branches de l'industrie, et quoique, dans la majeure partie des classes, le concours soit ouvert à l'univers, cependant un grand nombre de prix sont offerts au concours des fabricants canadiens seulement.

Avec les objets exposés les fabricants sont priés de donner un état indiquant la quantité de leur production, ainsi que le prix des objets. Ces informations sont nécessaires aux Juges, dont la décision sera basée sur la combinaison de la qualité, du style et du prix, ainsi que sur le rapport des articles avec le but pour lequel ils sont fabriqués.

L'étalage dans ce Département sera, sans aucun doute, le plus grand, le meilleur et le plus intéressant qui se soit jamais vu en Canada.

Les objets manufacturés, qui auraient été primés à des Expositions antérieures, ne pourront être mis au concours pour les prix offerts cette année ; mais, si dans l'estimation des Juges, ces objets sont considérés comme supérieurs à aucun de ceux exhibés, et s'ils en sont trouvés dignes, le Comité pourra leur accorder un Diplôme.

OUVRAGES DE DAMES.

Tout ouvrage mis au concours dans cette classe doit être l'ouvrage de l'exposant, être véritablement un ouvrage de dame et entré au nom de la personne qui l'a confectionné.

VAPEURS, CHEMINS DE FER, DOUANES.

Le Comité a fait les meilleurs arrangements possibles avec les compagnies de vapeurs, chemins de fer, pour le transport des personnes et des objets à des prix réduits.

Des dispositions ont été prises avec le département des douanes pour l'entrée en franchise des animaux et objets exposés venant de pays étrangers.

PAIEMENT DES PRIX.

Le Trésorier sera prêt à commencer le paiement des prix dans toutes les classes immédiatement après la clôture de l'Exposition à son bureau sur le terrain.

Les personnes qui obtiendront des prix sont invitées à se présenter, pour en retirer le montant, avant leur départ de Montréal, ou à laisser une procuration écrite à quelqu'un pour en retirer le montant, ayant soin de mentionner les articles pour lesquels elles réclament des prix.

Les personnes ayant droit à des primes payables en argent, sont priées d'en faire la demande au Bureau du Secrétaire, qui leur remettra *un ordre sur le Trésorier* pour le montant.

Ces ordres devront être endossés, étant payables à *ordre* et non au *porteur*, et sur présentation au Trésorier, et étant correctement endossés, ils seront payables en argent ou par chèque sur une banque.

Les ordres pour prix, qui ne seraient pas réclamés comme ci-dessus, seront remis par le Secrétaire, et le montant en sera expédié sur réception d'instructions convenables.

Toute personne obtenant un prix en fera la demande de paiement aux Secrétaires du Comité le ou avant le 30 Novembre de chaque année pendant laquelle tel prix aura été obtenu, sous peine de le perdre.

LES JUGES ET LEURS DEVOIRS.

Les Juges seront nommés par le Comité et recevront une lettre circulaire les informant de ce fait, et les priant d'agir en cette capacité.

Toute personne, acceptant la place de Juge et se trouvant dans

l'impossibilité de remplir cette charge, est priée d'en donner immédiatement avis au Secrétaire afin de permettre la nomination d'une autre personne à sa place.

Personne ne pourra être Juge et exposant en même temps dans une classe.

Les Juges, dans toutes les classes, excepté ceux des Animaux, des Volailles, des Produits agricoles et ceux de la Laiterie, sont priés de se présenter au Bureau du Secrétaire, sur le terrain d'Exposition, avec la circulaire de leur nomination, mardi, 14 Septembre, à 9 heures, a. m., pour recevoir leurs insignes de distinction. Ils recevront en même temps des cartes blanches sur lesquelles ils inscriront le nom de l'heureux concurrent dans chaque section aussitôt que l'adjudication du prix aura été faite d'une manière finale.

Les Juges sur les Animaux, Volailles, Produits agricoles et ceux de la Laiterie sont priés de se présenter au Bureau de Secrétaire sur le terrain d'Exposition, avec la circulaire de leur nomination, Mardi, 21 Septembre, à 9 heures a. m.

Les Juges devront donner connaissance de leur présence à M. le Secrétaire et s'adresser à lui dans tous les cas de doute ou de difficulté.

Il est désirable que les Juges dans chaque classe, se rendent ensemble pour remettre leur rapport au Secrétaire, au lieu de l'envoyer porter par un d'entre eux, et ceci afin de rectifier avec promptitude les erreurs de doute et autres.

Les Juges voudront bien signer leurs rapports et les remettre au Secrétaire, le plus tôt possible. Ils sont priés de faire un rapport détaillé sur tous les objets intéressants et de grande importance et de faire telles recommandations que pourraient leur suggérer les circonstances ou leur expérience.

Lorsque dans une section il n'y a pas concurrence, ou que les animaux ou articles exposés sont d'une qualité inférieure, les Juges sont priés de n'accorder que les prix suivant le mérite. L'adjudication d'un premier, second ou troisième prix est alors laissée à leur discrétion.

En outre des prix offerts pour les objets énumérés dans la liste publiée, les juges auront le droit de recommander d'en donner d'autres pour les objets qu'ils en croiront dignes; dans tous les cas le montant accordé sera fixé par le Comité. Pour les animaux ou objets qu'ils trouveront dignes de remarques, et qui n'auront pas reçu des prix, les Juges pourront attirer l'attention du comité sur eux en mettant sur les cartes "Fortement recommandé" ou "Recommandé." Mais ces cartes ne donneront point aux porteurs le droit d'exiger un paiement en argent.

Sous le titre de "Extras" dans chaque classe, lorsqu'il y a plusieurs entrées d'articles de même nature, ils devront être jugés comme concurrents pour un premier et un second prix, comme dans les sections régulières, et dans le cas d'une seule entrée, l'article sera jugé digne d'un premier ou d'un second prix suivant son mérite. Cependant les juges sont invités à N'ACCORDER DES PRIX, soit dans les sections "régulières," soit dans celles des "Extras" qu'en autant que ces articles se rapprochent le plus de la plus grande "Perfection." Aucun prix extra ne sera payé sans avoir été sanctionné par le Comité.

Chaque adjudication de prix doit être inscrite d'une manière claire et lisible sur une feuille blanche dans le livre d'entrée, et vis-à-vis le nom.

Dans le Département des Beaux-Arts et dans celui des Machines, outre les primes en argent, il sera accordé des Diplômes pour tout objet nécessitant une grande science et une grande habileté pour sa production, ou jugé digne de cette insigne distinction par les Juges, mais cette décision sera toujours sujette à l'approbation du Comité auquel toutes ces questions seront référées.

Les exposants qui désireraient savoir quand les Juges examineront leurs animaux ou leurs articles pourront l'apprendre en s'informant au Surintendant des divers Départements. On ne recevra aucune plainte ou appel basé sur l'omission des Juges à examiner un animal ou article.

Tout protêt doit être fait *par écrit*, doit énoncer clairement la cause de la plainte ou de l'appel, et doit être remis au Président ou au Secrétaire dans les six heures qui suivent la cause du protêt.

Dans l'exécution de leurs devoirs les Juges doivent apporter le plus grand soin à n'agir qu'avec la plus sévère impartialité ; ils doivent faire leurs entrées d'une manière claire et lisible, et dans les cas difficiles ou douteux, en référer librement au Secrétaire ou au Comité.

Toute personne qui essaiera de nuire aux Juges ou de les gêner dans l'exécution de leurs devoirs, ou qui plus tard, sur le terrain de l'Exposition, tiendra envers eux un langage grossier au sujet de leurs décisions, perdra son droit au prix qu'elle aurait pu mériter et sera exclue de concourir pendant l'année qui suivra l'Exposition. Les Juges sont priés de faire savoir de suite toute infraction à cette règle.

A la découverte d'aucune fraude, imposture ou supercherie, soit dans la préparation d'un objet exhibé, soit dans sa possession ou de toute autre manière qui influencerait ou qui tendrait à influencer la décision des Juges, le Comité aura le droit de retenir le paiement de la prime accordée, et pourra exclure les coupables du concours pendant une ou plusieurs années, et s'il le trouve à propos il pourra en publier les noms.

DIVERS.

Les exposants doivent se familiariser avec la Liste des Prix et la bien connaître ainsi que les Règles et Règlements, et bien s'assurer de la classe et de la division auxquelles appartiennent les entrées.

Si quelqu'un, par ignorance des Règlements, apporte quelque objet sur le terrain sans en avoir fait l'entrée dans le temps fixé pour cela, cet objet, au choix du Comité, pourra être mis sur le terrain et placé de manière à être vu du public, mais il ne pourra pas être classifié ni examiné par les Juges, et aucun prix ne lui sera accordé.

Quand on a accordé un espace à un exposant et que cet exposant n'a pas fait ou ne maintient pas une montre convenable, le Comité aura le droit de s'emparer de cet espace et de le déclarer confisqué.

Le Comité se réserve le droit de prescrire la grandeur de toute enseigne, et généralement la direction de l'arrangement des articles exposés, autant que nécessaire pour la simétrie et l'harmonie de la chose.

Les cartes de prix apposées aux objets doivent y demeurer attachées pendant toute la durée de l'Exposition. Toute infraction à cette règle encourra la confiscation du prix accordé.

Celui qui fournira les rafraîchissements au restaurant, et les grains ou fourrages, ou toute personne ayant une place de restaurant, devra y faire rendre ses provisions tous les jours avant 9 heures a. m.

Sur information qu'à aucune exposition, un exposant s'est rendu coupable de fraude dans ses entrées d'articles pour un prix, le Comité aura le droit de retenir le montant du prix que les Juges auront pu accorder à cet exposant, ou sur toute autre entrée frauduleusement faite à cette Exposition.

Toute personne qui endommage ou détruit quelque objet sur le terrain d'Exposition, trouble les employés et les empêche de remplir leurs devoirs, ou fait de l'embarras dans l'exécution de leur devoir, aux hommes de police ou constables dûment nommés, ou qui s'introduira contrairement aux règlements, sera passible d'une amende de pas moins de un dollar ni plus de vingt.

Les membres du Comité pourront faire exécuter ces règlements et auront le droit de défendre toute espèce de jeux de hasard, représentations théâtrales, cirques, les tours de saltimbanques et les expositions de charlatans, et aussi d'empêcher les revendeurs et les commerçants de fruits, bibelots, etc., de vendre leurs articles sur le terrain du Comité ou à une distance d'au moins trois cents verges ; et toute personne qui, après avoir reçu avis et information, sera trouvée en contravention avec

ces règlements, sera exposée à se voir éloignée du lieu de l'Exposition par les officiers ou les hommes de police.

POLICE ET PROTECTION CONTRE LE FEU.

Toutes les précautions possibles contre l'incendie seront prises, et moyennant ces précautions on espère éviter les moindres causes d'un tel malheur, mais les exposants qui désireraient se protéger par des assurances doivent y veiller personnellement.

Pendant toute la durée de l'Exposition, un corps suffisant de Police, fourni par la Cité, fera la garde jour et nuit. Il y aura aussi constamment des gardiens, mais les exposants doivent s'attendre à exercer une surveillance continue sur leurs articles, le Comité ne voulant, en aucun cas, être responsable des pertes ou dommages causés par vol, incendie ou autrement. Les petits objets et ceux qui ont quelque valeur peuvent être exposés dans des vitrines pouvant facilement se fermer à clef quand on le voudra.

INFORMATIONS.

Toutes informations au sujet de l'Exposition ou des arrangements qui s'y rattachent, doivent, avant l'ouverture, être adressées au Secrétaire, à Montréal. Pendant l'Exposition ces informations pourront s'obtenir au Bureau d'affaires, et tout employé, sur demande, donnera l'information requise ou référera la question à qui de droit. On reconnaîtra les divers employés par leurs insignes.

LA PRESSE.

Toutes les facilités possibles seront accordées aux membres de la Presse, et toute information dont ils pourraient avoir besoin leur sera promptement donnée.

TÉLÉGRAPHE ET BUREAU DE POSTE.

Les Compagnies de Télégraphe de "Montréal" et de "La Puissance" ouvriront probablement des bureaux sur le terrain ; il y aura aussi un Bureau de Poste pour la livraison et l'expédition de la correspondance. Il y aura également une communication téléphonique entre la Cité et le terrain d'Exposition.

AUX VISITEURS.

Les visiteurs peuvent être assurés de trouver, pendant le jour, sur le terrain d'Exposition tout le nécessaire pour le bien-être et le confort des personnes jeunes ou âgées. Les restaurants spacieux, munis de salle à manger, dirigés par des personnes compétentes, et sous la surveillance du Comité quant aux prix et qualités des aliments, serviront, à des prix raisonnables, des repas pendant toutes les heures de l'Exposition. Des chambres de bagage confiées à des personnes responsables, pour l'avantage des visiteurs, ont été placées sur le terrain pour y recevoir les sacs, habits, etc. Les Hôtels de la Cité, plus que suffisants pour la circonstance, maintiendront leurs prix réguliers ; et de concert avec les officiers du Comité, les autorités municipales, de toute manière pratique, veilleront à la sûreté des visiteurs et contribueront largement à leurs plaisirs.

ACCÈS AU TERRAIN D'EXPOSITION.

Le terrain de l'Exposition est admirablement situé sur l'Avenue Mont-Royal, aux confins nord-ouest de la Cité, d'où l'on peut obtenir une vue superbe de la Cité, du majestueux St. Laurent et du pays environnant. Le terrain est facilement accessible et on peut s'y rendre en quelques minutes par les chars urbains.

Lisez ces règles avec attention, envoyez vos entrees le plus tot possible et soyez certains que ces entrees soient accompagnées de l'argent nécessaire.



CLASSIFICATION.

DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE.

	Page.		Page.
Classe 1re.			
Chevaux pur sang anglais	1	Southdowns	8
Cheval de route	1	Moutons gras de toute race	8
Cheval de carrosse	2	Classe 4leme.	
Cheval de chasse	2	Porcs—Petites races, Berkshires	
Chevaux pour fins agricoles, non		améliorés	9
compris les Clydes, Suffolks et		Suffolks et autres petites races ...	9
Percherons... ..	2	Essex	9
Chevaux de gros trait, non com-		Grandes Races — Yorkshires et	
pris les Clydes, Suffolks et Per-		autres grandes races	9
cherons	2	Classe 5leme.	
Clydes	3	Volailles	10
Percherons et Suffolks	3	Pigeons	11
Poneys Shetland	3	Lapins	11
Classe 2nde.			
Bêtes-à-cornes. — Durhams ou		Classe 6leme.	
courtes cornes	4	Instruments d'Agriculture hors	
Herefords	4	concours	12
Devons	5	Instruments d'Agriculture	12
Ayrshires	5	Instruments d'Agriculture et ou-	
Galloways	5	tils à mains	13
Jerseys ou Alderneys	6	Classe 7leme.	
Races croisées diverses	6	Produits Agricoles	15
Bœufs gras et de travail de toute		Récoltes Racines	15
race	6	Classe 8leme.	
Classe 3leme.			
Moutons—Leicester	7	Produits de la Laiterie	16
Coltswoods	7	Classe 9leme.	
Autres races à laine longue	8	Miel, Sucre, etc.	17

DEPARTEMENT INDUSTRIEL.

Classe.	Page.	Classe.	Page.
I. Marqueterie, Ebénistère et autres ouvrages en bois, Brosses, etc.	19	VIII. Produits chimiques et leurs préparations, Huiles, Vernis, etc... ..	33
II. Carrosserie, et voitures d'hiver, etc... ..	21	IX. Beaux-Arts — Peintures à l'huile, Aquarelle et crayons, Dessins d'Architecture, Mécanique et autres, Statuaire, Gravure, Lithographie, Ecriture à main, Matériaux employés dans les Beaux-Arts, etc... ..	34
III. Pièces de Machinerie, Métaux manufacturés, Outils et Appareils, Quincaillerie, etc.	22	X. Instruments de musique	36
IV. Ouvrages en cuivre, Ferblanterie, Fil de fer, Or et Argent, etc... ..	27	XI. Géologie et Histoire naturelle, etc.	37
V. Matériaux à bâtir, Peinture Ouvrages en Marbre, Poterie, Tuiles, Ardoises, Verre, etc.	28	XII. Epicerie, Provisions, Savons, Tabacs, Biscuits, Em- pois, etc.	38
VI. Cuir, Sellerie, Boyaux à incendie, etc.	30	XIII. Fabriques en laines, en lin, en coton, fourrures, hardes faites, etc.	40
VII. Papier, Imprimerie, Reliure, Fabrique de papier, etc.	32	XIV. Département des Dames	42
		XV. Manufactures Domestiques	43

Page. 8
8
es 9
9
9
et 9
10
11
11
rs 12
12
u- 13
13
15
15
16
17

LISTE DES PRIX.

DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE.

Animaux, Instruments, Produits Agricoles, Etc.

CONCOURS OUVERT AU MONDE ENTIER.

1re CLASSE.—CHEVAUX.

Pur sang anglais.

(Dans cette classe on doit produire le pedigree.)

SECT.	1er	2me	3me
1. Etalon de 4 ans et plus	\$30	\$25	\$15
2. Etalon de 3 ans	25	15	10
3. Etalon de 2 ans	15	10	5
4. Poulin de 1 an	10	6	4
5. Pouliche de 3 ans	15	10	5
6. Pouliche de 2 ans	12	8	5
7. Pouliche de 1 an	8	6	4
8. Jument poulinière et son Poulin	20	12	6

Routiers pour voitures ou la selle, 15½ mains et au-dessous.

1. Etalon de 4 ans et plus	30	20	10
2. Etalon de 3 ans	20	15	10
3. Etalon de 2 ans	15	10	5
4. Pouliche de 3 ans	15	10	5
5. Pouliche de 2 ans	12	6	4
6. Jument poulinière	20	15	10
7. Paire de Chevaux appareillés (hongre ou jument)	20	15	10
8. Un Cheval de carosse (hongre ou jument)	15	12	8

Page. 34
36
37
38
40
42
43

Cheval de carrosse.—Animaux de 3 ans et plus, de 15½ mains et plus.

Sacr.		1er.	2me.	3me.
1.	Etalon de 4 ans et plus	30	20	10
2.	Etalon de 3 ans	20	15	10
3.	Etalon de 2 ans	15	10	5
4.	Pouliche de 3 ans	15	10	5
5.	Pouliche de 2 ans	12	6	4
6.	Jument poulinière et son Poulin	20	15	10
7.	Paire de Chevaux appareillés (hongre ou jument)	15	12	8
8.	Paire de Chevaux appareillés (hongre ou jument), moins de 15½ mains	20	15	10
9.	Cheval de selle (hongre ou jument)	15	12	8
10.	Un seul Cheval de carrosse (hongre ou jument)	15	12	8
11.	Chevaux de chasse sellés et devant sauter des bar- rières	12	8	4

Chevaux pour l'Agriculture, non compris les Clydes, les Suffolks et les Percherons.

1.	Etalon de 4 ans et plus	20	15	10
2.	Etalon de 3 ans	15	10	6
3.	Etalon de 2 ans	12	8	6
4.	Pouliche de 3 ans	15	10	5
5.	Pouliche de 2 ans	12	8	4
6.	Jument poulinière avec son poulin (1300 lbs. et plus)	20	12	6
7.	Attelage de 2 Chevaux de ferme (hongres ou ju- ments)	20	15	10

Chevaux de gros trait, non compris les Clydes, les Percherons et les Suffolks.

1.	Etalon de gros trait, 4 ans et plus et moins de 1300 lbs.	25	15	10
2.	Etalon de 3 ans	15	10	6
3.	Etalon de 2 ans	10	8	4
4.	Pouliche de 3 ans	15	10	5
5.	Pouliche de 2 ans	12	8	4
6.	Jument poulinière et son Poulin, 1300 lbs et moins	20	12	6
7.	Attelage de 2 Chevaux de ferme, (hongres ou ju- ments)	20	15	10

Clydes.				
Sacr.		1er.	2me.	3me.
1. Etalon de 4 ans et plus	30	25	15
2. Etalon de 3 ans	25	15	10
3. Etalon de 2 ans	15	10	5
4. Poulin de 1 an	10	6	4
5. Pouliche de 3 ans	15	10	5
6. Pouliche de 2 ans	12	8	5
7. Pouliche de 1 an	8	6	4
8. Jument poulinière avec son Poulin	20	12	6

Percherons.

1. Etalon de 4 ans et plus	30	25	15
2. Etalon de 3 ans	25	15	10
3. Etalon de 2 ans	15	10	5
4. Poulain de l'an	10	6	4

Suffolks.

1. Etalon de 4 ans et plus	30	25	15
2. Etalon de 3 ans	25	15	10
3. Etalon de 2 ans	15	10	5
4. Poulain de 1 an	10	6	4

Poney Shetland.

1. Etalons	5	3	0
2. Juments	5	3	0
3. Poneys devant sauter des barrières	5	3	0

Il ne sera pas permis de rentrer un cheval pour concourir dans plus d'une classe ou section.

En faisant l'entrée, il faudra mentionner la race, le nom de l'éleveur, s'il est connu ; le nom et l'adresse du propriétaire ; le nom de l'animal, s'il en a un, sa couleur, son âge et son sexe.

Pour les chevaux de 4 ans et plus il faut donner la hauteur et le poids, et déclarer si sa pesanteur est estimée ou établie par pesée ; sa hauteur mesurée doit être donnée, et à moins d'une déclaration contraire, cette hauteur sera censée prise avec ses fers.

Dans la classe des " Pur-sangs, " un *pedigree* dûment certifié doit accompagner l'entrée. Il ne sera pas permis de faire concourir un animal

comme "pur-sang" sans un certificat régulier tiré du "Stud Book" ou sans preuve suffisante que tel animal descend directement de telle race.

Aucune prime ne sera accordée à un cheval s'il n'est pas sain ; on excepte les étalons et les juments poulinières qui auraient pu être blessés par des accidents qui ne seraient pas de nature à diminuer leur utilité.

Les chevaux doivent être montrés sans couverture et de la manière requise ou permise par les Juges ; et si les concurrents refusent de se soumettre aux exigences des Juges, leurs animaux seront mis hors concours.

Des chevaux, ne possédant aucun mérite et n'ayant pas les qualités requises pour le concours, ayant déjà été entrés dans l'unique but de les faire établir, le Comité en charge de ce département, dans des cas semblables, a le pouvoir de faire sortir ces animaux du terrain d'Exposition, et l'argent, payé pour l'entrée de ces animaux sera confisqué.

2ME CLASSE.—ESPÈCE BOVINE.

Durhams.

Sect.	1er.	2me.	3me.
1. Mâle de 4 ans et plus	40	30	20
2. Mâle de 3 ans	30	20	10
3. Mâle de 2 ans	25	15	8
4. Mâle de 1 an	15	10	5
5. Veau au-dessus de 1 an	10	8	4
6. Femelle de 4 ans et plus	30	20	10
7. Femelle de 3 ans	25	15	8
8. Femelle de 2 ans	15	10	5
9. Génisse de 1 an	10	8	4
10. Génisse (au-dessus de 1 an)	10	8	4
11. Troupeau de Durhams composé de 1 mâle et cinq femelles de tout âge, élevé et possédé par l'exposant. Ce prix ne sera accordé que si trois troupeaux concourent	50	0	0

Herefords.

1. Mâle de 4 ans et plus	25	15
2. Mâle de 3 ans... ..	25	15
3. Mâle de 2 ags	15	10
4. Mâle de 1 an	10	8

Sect.		1er.	2nd.
5.	Femelle de 4 ans et plus	15	10
6.	Femelle de 3 ans	15	10
7.	Génisse de 2 ans	10	5
8.	Génisse de 1 an	8	4

Devons.

1.	Mâle de 4 ans et plus	25	15
2.	Mâle de 3 ans... ..	25	15
3.	Mâle de 2 ans	15	10
4.	Mâle de 1 an	10	8
5.	Femelle de 4 ans et plus	15	10
6.	Femelle de 3 ans	15	10
7.	Génisse de 2 ans	10	5
8.	Génisse de 1 an	8	4

Ayrshires.

1.	Mâle de 4 ans et plus	30	25	15
2.	Mâle de 3 ans	30	25	15
3.	Mâle de 2 ans	20	15	8
4.	Mâle de 1 an	15	10	6
5.	Mâle (au-dessous de 1 an)	10	8	4
6.	Femelle de 4 ans et plus	20	15	10
7.	Femelle de 3 ans	20	15	10
8.	Génisse de 2 ans	15	12	8
9.	Génisse de 1 an	12	8	6
10.	Génisse au-dessous de 1 an	8	6	4
11.	Troupeau de Ayrshires composé de un mâle et cinq femelles de tout âge, élevé et possédé par l'exposant. Ce prix ne sera accordé que si cinq troupeaux concourent	40	0	0

Galloways.

1.	Mâle de 4 ans et plus	25	15
2.	Mâle de 3 ans... ..	25	15
3.	Mâle de 2 ans	15	10
4.	Mâle de 1 an	10	8
5.	Femelle de 4 ans et plus	15	10

Sect.						1er.	2nd.
6.	Femelle de 3 ans	15	10
7.	Génisse de 2 ans	10	5
8.	Génisse de 1 an	8	4

Jersey ou Alderney.

1.	Mâle de 3 ans et plus	25	15	10
2.	Mâle de 2 ans	15	10	5
3.	Mâle de 1 an	12	8	4
4.	Femelle de 3 ans et plus	15	10	6
5.	Génisse de 2 ans	12	8	4
6.	Génisse de 1 an	8	5	3
7.	Troupeau de Jerseys ou Alderneys composé de un mâle et cinq femelles de tout âge, élevé et exposé par l'exposant. Ce prix ne sera accordé que si trois troupeaux concourent	40	0	0

Races croisées.

1.	Femelle de 4 ans et plus	12	8	4
2.	Femelle de 3 ans	10	6	3
3.	Génisse de 2 ans	8	4	2
4.	Génisse de 1 an	6	3	2

Bœufs gras et de travail, de tout âge.

1.	Bœuf ou Bouvillon gras	12	8	4
2.	Vache ou Génisse grasse	12	8	4
3.	Paire de Bœufs de travail	20	10	8

En faisant l'entrée il faut mentionner la race, le nom de l'éleveur, s'il est connu ; le nom et l'adresse du propriétaire ; le nom de l'animal, s'il en a un, sa couleur, son âge et son sexe.

Dans les races pures il faudra un certificat du "Herd Book" ou un pedigree enregistré, ou une référence suffisante au "Herd Book" dans lequel ces animaux sont enregistrés.

Aucun animal ne pourra concourir dans plus d'une classe ou division, excepté comme faisant partie d'un troupeau entré pour concours. Tous les animaux seront exhibés dans des enceintes circulaires, et les exposants devront se tenir toujours prêts à les y conduire quand ils seront appelés.

L'âge précis des jeunes animaux devra être mentionné sur les pancartes, et en rendant leur jugement les juges devront prendre cela en considération, et toute personne diminuant l'âge d'un animal perdra le prix auquel elle aurait pu prétendre.

Dans les races croisées, il faudra donner un état indiquant la nature du croisement.

Si l'exposant le désire, il pourra faire concourir les animaux plus jeunes dans des classes plus âgées que celles auxquelles ils appartiennent réellement ; mais il devra choisir la classe dans laquelle il veut concourir ; il ne pourra pas plus tard changer de section et aucun animal ne devra concourir dans plus d'une des sections précédentes, excepté pour le concours des troupeaux.

Un animal ne pourra concourir comme femelle de trois ans à moins d'avoir déjà eu un veau, ou porter veau d'une manière évidente ; mais une femelle de deux ans, ayant déjà eu un veau, pourra concourir comme génisse de deux ans si l'exposant le désire.

Il y aura des prix offerts pour des animaux d'autres races que celles mentionnées plus haut, s'ils en sont trouvés dignes.

3ME CLASSE.—ESPÈCE OVINE.

						Leicesters.		
SEBT.						1er.	2me.	3me.
1.	Mâle de 2 ans et plus	12	8	4
2.	Mâle de 1 an	12	8	4
3.	Mâle de l'année	8	4	2
4.	Deux Femelles de 2 ans et plus	12	8	4
5.	Deux Femelles de 1 an	12	8	4
6.	Deux Femelles de l'année	8	4	2

						Cotswolds.		
1.	Mâle de 2 ans et plus	12	8	4
2.	Mâle de 2 an	12	8	4
3.	Mâle de l'année	8	4	2
10.	Deux Femelles de 2 ans et plus	12	8	4
11.	Deux Femelles de 1 an	12	8	4
12.	Deux Femelles de l'année	8	4	2

Autres Races Longues.							
SECT.					1er.	2me.	3me.
13.	Mâle de 2 ans et plus	12	8	4
14.	Mâle de 1 an	12	8	4
15.	Mâle de l'année	8	4	2
16.	Deux Femelles de 2 ans et plus	12	8	4
17.	Deux Femelles de 1 an	12	8	4
18.	Deux Femelles de l'année	8	4	2

Southdowns.

19.	Mâle de 2 ans et plus	12	8	4
20.	Mâle de 1 an	12	8	4
21.	Mâle de l'année	8	4	2
22.	Deux Femelles de 2 ans et plus	12	8	4
23.	Deux Femelles de 1 an	12	8	4
24.	Deux Femelles de l'année	8	4	2

Moutons gras de toute sorte.

25.	Deux meilleurs Mâles	10	6	3
26.	Deux meilleures Femelles	10	6	3

En faisant l'entrée il faut mentionner la race, le nom de l'éleveur, celui du propriétaire et son adresse, en même temps l'âge et le sexe de l'animal.

Les moutons doivent avoir été tondus le ou avant le premier Mai, et la date de la tonte fera partie du certificat d'entrée; *les exposants sont priés de vouloir bien faire une attention particulière à cette règle qui sera strictement exécutée*, et les Juges sont priés de ne pas accorder de prix aux moutons qui n'auront pas été tondus strictement en conformité à cette règle; il est de plus enjoint aux Juges en faisant leur adjudication des prix de se guider plutôt par la pureté de la race que par la grosseur du monton et par la quantité de laine.

Les femelles de deux ans et plus, excepté les brebis grasses, doivent avoir agnelé cette saison, et ce fait doit être mentionné dans le certificat d'entrée.

Les moutons exposés dans d'autres sections, ne peuvent pas être mis au concours dans la section des moutons gras.

4ME CLASSE.—ESPECE PORCINE.

				Berkshires ameliores.		
Sect.				1er.	2me.	3me.
1.	Mâle de 2 ans et plus	15	10	5
2.	Male au-dessus de 1 an et moins de deux	15	10	5
3.	Mâle au-dessus de 6 mois et moins de 12	15	10	5
4.	Mâle au-dessous de 6 mois	12	8	4
5.	Femelle de 2 ans et plus	15	10	5
6.	Femelle au-dessus de 1 an et moins de 2	15	10	5
7.	Femelle au-dessus de 6 mois et moins de 12	15	10	5
8.	Femelle au-dessous de 6 mois	12	8	4

Suffolks et autres Petites Races.

1.	Mâle de 2 ans et plus	15	10	5
2.	Male au-dessus d'un an et moins de 2	15	10	5
3.	Mâle au-dessus de 6 mois et moins de 12	15	10	5
4.	Mâle au-dessous de 6 mois	12	8	4
5.	Femelle de 2 ans et plus	15	10	5
6.	Femelle au-dessus de 1 an et moins de 2	15	10	5
7.	Femelle au-dessus de 6 mois et moins de 12	15	10	5
8.	Femelle au-dessous de 6 mois	12	8	4

Essex.

1.	Mâle de 2 ans et plus	15	10	5
2.	Mâle au-dessus de 1 an et moins de 2	15	10	5
3.	Mâle au-dessus de 6 mois et moins de 12	15	10	5
4.	Mâle au-dessous de 6 mois	12	8	4
5.	Femelle de 2 ans et plus	15	10	5
6.	Femelle au-dessus de 1 an et moins de 2	15	10	5
7.	Femelle au-dessus de 6 mois et moins de 12	15	10	5
8.	Femelle au-dessous de 6 mois	12	8	4

GRANDES RACES.

Yorkshires et autres.

1.	Mâle de 2 ans et plus	15	10	5
2.	Mâle au-dessous de 1 an et moins de 2	15	10	5
3.	Mâle au-dessus de 6 mois et moins de 12	15	10	5

SÉCT.		1er.	2me.	3me.
4.	Mâle au-dessous de 6 mois	12	8	4
5.	Femelle de 2 ans et plus	15	10	5
6.	Femelle au-dessus de 1 an et moins de 2 ...	15	10	5
7.	Femelle au-dessus de 6 mois et moins de 12 ...	15	10	5
8.	Femelle au-dessous de 6 mois	12	8	4

En faisant l'entrée il faut mentionner le nom de la race, celui de l'éleveur, le nom et la résidence du propriétaire, et l'âge précis des animaux.

5ME CLASSE.—GALLINACÉES, ETC.

1.	Paire de Dorkings, blancs	3	2
2.	Paire de Dorkings, gris argentés	3	2
3.	Paire de Dorkings, de couleur	3	2
4.	Paire de Polonais blancs	3	2
5.	Paire de Polonais dorés	3	2
6.	Paire de Polonais argentés	3	2
7.	Paire de Polonais noirs, huppe blanche	3	2
8.	Paire de Plymouth Rock	3	2
9.	Paire de Brahmas, couleur légère	3	2
10.	Paire de Brahmas, couleur foncée	3	2
11.	Paire de Cochinchinois, couleur cuir	3	2
12.	Paire de Cochinchinois, blancs	3	2
13.	Paire de Cochinchinois, couleur à perdrix	3	2
14.	Paire de Houdans	3	2
15.	Paire de Game, falle rouge et autres couleurs	3	2
16.	Paire de Game, duckwing	3	2
17.	Paire de Game, de toute autre variété	3	2
18.	Paire de Leghorns, blancs	3	2
19.	Paire de Leghorns, bruns	3	2
20.	Paire d'Espagnols	3	2
21.	Paire de Hamburgs, à raies dorées	3	2
22.	Paire de Hamburgs, à raies argentées	3	2
23.	Paire de Hamburgs, à paillettes dorées	3	2
24.	Paire de Hamburgs, à paillettes argentées	3	2
25.	Paire de Hamburgs, noirs	3	2
26.	Paire de Bantams, Seabright	3	2
27.	Paire de Bantams, à falle noire et autres rouges	3	2
28.	Paire de Bantams, duckwing game	3	2

Sect.		1er.	2nd.
29.	Paire de Bantams, de toute autre variété	3	2
30.	Paire de Dindes, de toute couleur	3	2
31.	Paire de Dindes Sauvages	3	2
32.	Paire d'Oies de Brême	3	2
33.	Paire d'Oies de Toulouse	3	2
34.	Paire d'Oies Anglais et autres communs	3	2
35.	Paire d'Oies de toute autre variété	3	2
36.	Paire de Canards, Alesbury	3	2
37.	Paire de Canards de Rouen	3	2
38.	Paire de Canards de toute autre variété	3	2
39.	Paire de Pintardes	3	2
40.	Paire de Paons	3	2
41.	Paire de toute autre variété, non comprise dans ces sections	3	2
42.	Collection de Volailles, indépendante de toute autre entrée	5	0

Pigeons.

43.	Paire de Pigeons Messages, Pouters et Tumblers ...	2	I
44.	Paire de Pigeons Jacobins, Fantails, Barbs et Trumpeters	2	I
45.	Collections de Pigeons de toute autre variété	2	I

Lapins.

46.	Paire de Lapins, longues oreilles	2	I
47.	Paire de Lapins communs	2	I

L'intention du Comité étant de promouvoir les intérêts des éleveurs de volailles, en encourageant l'élevage soigné des espèces les plus choisies, ainsi que l'amélioration des races communes du pays, ce qui en élèverait la valeur, les exposants sont priés de fixer un prix de vente à tous les spécimens en faisant leur entrée.

Tous les spécimens doivent être exhibés dans leur condition naturelle. La pancarte du Comité doit être attachée à chaque cage, avec le nom de l'exposant, la race et si à vendre, le prix de vente. On ne pourra mettre aucune autre pancarte sur les cages avant l'adjudication des primes.

Le Comité s'engage à fournir toutes les cages nécessaires, mais l'alimentation devra être faite aux frais de l'exposant.

6^{ME} CLASSE—INSTRUMENTS D'AGRICULTURE

Instruments et Machines d'Agriculture pour Exposition seulement.

A la demande de nombreux fabricants, les entrées de cette classe ne seront reçues pour exposition seulement et non pour concours de prix. Ces articles cependant doivent être entrés dans les livres, de la même manière que les articles des autres classes, et il leur sera alloué une place amplement suffisante pour les exposer tout comme si ils concourraient pour des prix. Mais sur la recommandation du jury, le Comité pourra accorder des prix spéciaux aux instruments d'un mérite particulier.

1. Semoir à grain.
2. Semoir à graine pour semer un ou deux sillons de betteraves, navets ou autres graines.
3. Semoir à la volée pour grains et graines.
4. Faucheuse.
5. Moissonneuse.
6. Faucheuse ou Moissonneuse combinées.
7. Moissonneuse-javeleuse automatique.
8. Moulin à battre, trilleur avec manège.
9. Moulin à battre, trilleur à vibrations.
10. Nettoyeuse (Smut).
11. Moulin à battre le trèfle.
12. Cultivateur en fer à 2 chevaux.
13. Cultivateur en bois à 2 chevaux.
14. Charrue bisocle.
15. Charrue double à deux tranchants.
16. Cultivateur cylindrique.
17. Charrue ou Machine à drainer.
18. Instrument ou Machine pour récolter les pois.
19. Moulanges portatives.
20. Concasseur de grain.
21. Ecraseur de blé-d'Inde.
22. Arracheur de lin.
23. Manège de 2 chevaux pour usage général de la ferme.
24. Scie de travers.
25. Presse à emballer le foin.

Instruments d'Agriculture.

RÈGLE. — Il est clairement entendu que toute ornementation inutile et superflue sur les Instruments d'agriculture est strictement

défundue, et les Juges sont prévenus de ne pas accorder des prix aux instruments ainsi finis et embellis.

Séct.	1er.	2me.	3me.
1. Charrue à deux oreilles	\$10	\$7	\$4
2. Charrue polysocle	12	8	4
3. Charrue, train en fer, socle en acier, manches en bois	12	8	4
4. Charrue en fer	15	10	5
5. Charrue sous-sol	12	8	4
6. Charrue en bois	12	8	6
7. Herses en fer	10	8	6
8. Herses en bois	6	4	2
9. Rouleau en fer	6	4	2
10. Rouleau en bois	4	3	2
11. Houe à cheval ou cultivateur en fer, à un cheval	4	3	2
12. Houe à cheval ou cultivateur en bois, à un cheval	4	3	2
13. Rateau à cheval, sans roues	4	3	2
14. Rateau à cheval (Sulky)	6	4	2
15. Semoir amélioré, à engrais liquide, à deux sillons pour navets, betteraves, etc... ..	10	8	6
16. Coupe racines pour animaux	8	6	4
17. Arrache-patates	10	5	0
18. Coupe-paille	8	6	4
19. Arrache-souche	8	4	0
20. Presse-à-cidre	8	4	0
21. Collection d'Intruments aratoires	10	0	0
22. Extras.			

Instruments d'Agriculture ou Outils à main.

1. Machine à drains	15	10	0
2. Jeux d'outils à drainer	6	4	2
3. Assortiment de tuiles à drainer	4	3	2
4. Demi-douzaine de Bêches	3	2	1
5. Demi-douzaine de Houes en acier	3	2	1
6. Demi-douzaine de Pelles	3	2	1
7. Demi-douzaine d'Écopes à grain	3	2	1
8. Demi-douzaine de Fourches-à-fumier	3	2	1
9. Demi-douzaine de Fourches-bêches	3	2	1
10. Semoir ou Brouettes pour navets, etc.	4	3	2
11. Semoir à mil	4	3	2
12. Rouleau pour jardins	3	2	1

Sect.	1er.	2me.	3me.
13. Demi-douzaine de Faulx Snaiths	3	2	1
14. Javeliers pour grains	2	1	0
15. Demi-douzaine de Faulx à foin	3	2	1
16. Demi-douzaine de Faulx pour javelliers	3	2	1
17. Tondeuse de gazon	6	3	0
18. Demi-douzaine de Rateau à foin	3	2	1
19. Demi-douzaine de Fourches-à-foin	4	2	1
20. Demi-douzaine de Fourches de bois pour paille ou avoine	2	1	0
21. Cribles	10	8	6
22. Presse à fromage	8	6	0
23. Barattes	3	2	1
24. Ecliss à fromage	8	5	3
25. Assortiment de Sceaux et de Pots à lait ...	5	3	2
26. Assortiment d'Ustensils de laiterie	10	6	0
27. Demi-douzaine de Manches de haches	2	1	6
28. Fers-à-cheval	3	2	1
29. Jous et Attelage pour bœufs	2	1	0
30. Barrières pour ferme	3	2	0
31. Echantillon de Clôture en bois pour ferme ...	3	2	0
32. Echantillon de Clôture en fil de fer, pas moins de 2 perches, plantée sur le terrain	8	6	4
33. Assortiment de Garnitures en fer maléable appli- quées à l'agriculture	12	8	0
34. Assortiment d'Outils à main de manufacture cana- dienne... ..	10	0	0
35. Vaisseaux à lait, pour au moins 10 vaches ...	8	4	2
36. Evaporateurs pour l'eau d'au moins 150 érables ...	8	4	2
37. Sceaux pour eau d'érable	4	3	2
38. Goutterelles	3	2	1
39. Extras.			

Les Instruments d'Agriculture doivent porter sur les étiquettes le nom de l'exposant, celui de la machine, ses usages et le prix de détail ; et dans leur construction et fini doivent en tout être semblables à ceux vendus aux cultivateurs, et non pas des échantillons préparés spécialement pour l'Exhibition.

7ME CLASSE.—PRODUITS AGRICOLES.

		Grains, Graines, Etc.		
SUCT.		1er.	2me.	3me.
	1. Blé blanc d'automne, 4 minots	\$6	\$4	\$2
	2. Blé roux d'automne, 4 mirots	6	4	2
	3. Blé blanc du printemps, 4 minots...	6	4	2
	4. Blé roux du printemps, 4 minots	6	4	2
	5. Orge à deux rangs, 4 minots	6	4	2
	6. Orge à six rangs, 4 minots	6	4	2
	7. Seigle, 4 minots	6	4	2
	8. Avoine blanche, 4 minots	6	4	2
	9. Avoine noire, 4 minots	6	4	2
	10. Pois, 4 minots	6	4	2
	11. Pois Marrowfat, 2 minots	6	4	2
	12. Lentilles, 2 minots	6	4	2
	13. Fèves blanches, 2 minots	6	4	2
	14. Blé-d'Inde blanc, en épis	6	4	3
	15. Blé-d'Inde jaune, en épis	6	4	2
	16. Graine de Mil, 2 minots	6	4	2
	17. Graine de Tréfle rouge, 2 minots	6	4	2
	18. Tréfle Alsyke, 1 minot	6	4	2
	19. Graine de Chanvre, 2 minots	8	5	3
	20. Graine de Lin, 2 minots	8	5	3
	21. Graine de Moutarde, 1 minot	6	4	2
	22. Graine de Navets de Suède, 20 lbs.	6	4	2
	23. Graine de Carotte de Belgique, 14 lbs.	6	4	2
	24. Graine de Betterave à vaches, rouge, 12 lbs....	6	4	2
	25. Graine de Betterave à vaches, jaune, 12 lbs, ...	6	4	2
	26. Balle de Houblon, 112 lbs.	12	8	4
	27. Fèves à cheval, 2 minots	6	4	2
	28. Sarasin, 4 minots	6	4	2
	29. Millet, 2 minots	6	4	2

Recoltes-Racines.

1.	Patates Garnet Chili, rouges, 1½ minot	\$3	\$2	\$1
2.	Patates Garnet Chili, blanches, 1½ minot	3	2	1
3.	Patates Early Goderish, 1½ minot	3	2	1
4.	Patates Early Rose, 1½ minot	3	2	1
5.	Patates, variétés diverses, 1½ minot	3	2	1
6.	Patates Collection	3	2	1

SÉCT.	1er.	2me.	3me.
7. Navets de Suède (18)	3	2	1
8. Navets Globe, blancs	3	2	1
9. Navets jaunes d'Aberdeen (18)	2	2	1
10. Carottes rouges (20)	3	2	1
11. Carottes blanches (20)	3	2	1
12. Betteraves rouges longues (18)	3	2	1
13. Betteraves rouges Globe (18)	3	2	1
14. Betteraves jaunes longues (18)	3	2	1
15. Betteraves jaunes Globe (18)	3	2	1
16. Kohl-Rabi (18)... ..	3	2	1
17. Betteraves à sucre (18)	3	2	1
18. Panais (18)	3	2	1
19. Citrouilles pour animaux (2)	2	2	1
20. Tabac en feuilles (20 lbs)	3	2	1
21. Sorgho à balais (28 lbs)	3	2	1
22. Lin en filasse (112 lbs)	12	8	6
23. Chanvre en filasse 112 (lbs)	12	8	6

8ME CLASSE.—PRODUITS DE LA LAITERIE.

1. Trois Tinettes de Beurre, prêtes à l'exportation, contenant pas moins de 56 lbs chacune, étant faite à aucune beurrerie publique \$15 \$10 \$5 \$0
2. La meilleure Tinette de Beurre d'au moins 56 lbs, prête à l'exportation et fabriquée à aucune beurrerie privée 8 6 4 2
3. Meilleur Beurre, au moins 28 lbs, en tinette, pot ou sceaux, pour usage domestique et consommation de la maison ... 6 4 3 2
4. Six meilleurs Fromages de fromagerie, blancs ou colorés, pesant pas moins de 30 lbs 15 10 5 3
5. Meilleur Fromage domestique, pas moins de 8 lbs chaque 6 4 3 2
6. Meilleur Fromage de crème, pas moins de une douzaine 4 3 2 0

Les fromageries ne peuvent exposer qu'un seul échantillon de leur fromage. Chaque échantillon devra se composer de six fromages faits dans les mois suivants, savoir : deux en Juin, deux en Juillet et deux en Août. Chaque concurrent devra donner une déclaration écrite cons-

tatant que les fromages ont été faits dans les mois ci-dessus mentionnés. La même remarque s'applique également au beurre des beurreries publiques. Les exposants dans la *quatrième* section ne peuvent pas concourir dans la section cinquième.

9ME CLASSE.—MIEL, SUCRE, ETC.

Sect.		1er.	2me.	3me.
1.	Meilleur Miel en gateau, d'une livre et plus ...	\$3	\$1	\$1
2.	Meilleur Miel en pots, d'une livre et plus ...	3	2	I
3.	Meilleur Machine à extraire le miel ...	4	2	I
4.	Meilleure Colonie d'abeilles Italiennes ...	3	2	I
5.	Meilleure exhibition avec une colonie d'abeilles, dans des ruches à cadre mobile, et leur manipulation publique ...	4	2	I
6.	Meilleure exhibition de Cire d'abeilles ...	3	2	I
7.	Meilleur Ruche pour tous usages ...	3	2	I

~~Les~~ Les Sucres et Sirops d'érable, ainsi que les manufactures domestiques sont inclus dans le Département Industriel.

L'EXPOSITION

— DE LA —

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE de MONTREAL

— ET CELLE DES —

CULTIVATEURS DE FRUITS

— DE LA —

PROVINCE DE QUEBEC

— AURA LIEU —

A Montreal pendant l'Exposition de
la Puissance.

Les exposants sont priés de remarquer les changements qui ont été faits dans le prix des entrées depuis la dernière Exposition Provinciale. On peut voir aux pages IX et X les montants requis pour chaque entrée. Dans la Bâtisse aux Machines, le prix pour espace sera de 75 centins à \$1.00, suivant le lieu.

Dans le Département Industriel, le Comité aura le pouvoir d'accorder des Diplômes, à discretion.

Les exposants sont priés de bien étudier et connaître les Règlements de cette Exposition.

DEPARTEMENT INDUSTRIEL.

1RE CLASSE.—Marqueterie, Ebenisterie et Autres Ouvrages en Bois.

Groupe I.—Marqueterie et Ebenisterie.

SECT.	1er.	2nd.
1. Meilleure Garniture de Chambre à coucher ...	\$20	\$10
2. Garniture de Chambre à coucher, ne valant pas plus de \$40	12	6
5. Echantillon de Meubles de Salle à Diner, pas moins de trois pièces... ..	10	5
4. Echantillon de Meubles de Salon, pas moins de quatre pièces	10	5
5. Garniture de Salon, à bon marché, l'ouvrage et les matériaux employés devant être pris en considération	8	4
6. Echantillon de Meubles, convenables pour maisons d'artisans	8	4
7. Buffet (Side-Board)... ..	15	10
8. Echantillon de Meubles pour Bureaux	10	5
9. Table de Centre	10	5
10. Bibliothèque vitrine	10	5
11. Sculpture en bois n'ayant aucun rapport avec aucun objet exposé	12	6
12. Chambranle de cheminée, en bois	8	4
13. Fauteuil	6	4
14. Fauteuil d'Invalide	5	3
15. Assortiment de Meubles pour Ecoles	10	8
16. Assortiment de Couvertures de meubles	6	4
17. Corniches sculptées et dorées	5	3
18. Echantillon de Cadres pour peintures	8	4
19. Echantillon de Cadres sculptés et dorés pour miroirs, etc.	8	4
20. Matelas en crin, etc.	7	3
21. Matelas à ressorts	7	3

Groupe II.—Brosses, Balais, Laveuses, Etc.

1. Meilleur Assortiment de Brosses à cheveux, à tables, à souliers, à miner, à plancher, à chevaux, etc.	6	4
--	---	---

SRECT.	1er.	2nd.
2. Un Assortiment de Pinceaux, Blanchissoires, etc.	\$6	\$4
3. Balais de Maïs, plumeaux, etc.	5	3
4. Un Assortiment de Tinettes pour beurre et saindoux	5	3
5. Un Assortiment de Caques, Barils et Tonneaux	6	4
6. Assortiment de Boîtes pour fromages	4	2
7. Un Assortiment de Cuves et de Seaux de fabrique	6	4
8. Machine à laver le linge (Canadien)	5	3
9. Machine à tordre le linge (manuf. canadienne) ...	5	3
10. Assortiment de Tonnellerie	6	4
11. Assortiment d'Épingles à linge	4	2
12. Assortiment d'Ouvrage en osier, pas moins de six spécimens... ..	6	4
13. Pompe en bois, pour navires, étables, etc. ...	6	4
Extras.		

Groupe III.—Ouvrages de Tourneurs.

1. Assortiment d'Ouvrages de Tourneurs pour bâtisse	6	4
2. Assortiment d'Ouvrages de Tourneurs pour usages domestiques autres que ceux pour bâtisses...	6	4
Extras.		

Groupe IV.—Modèles de Navires, Bateaux à vapeur, Etc.

1. Collection de Modèles de Navires et de Bateaux à Vapeur	10	5
2. Chaloupe à voile	8	4
3. Chaloupe à rames	7	3
4. Canot en bois	5	3
5. Canot d'écorce	5	3
6. Assortiment de Poulies pour navires	5	2
Extras.		

Groupe V.—Ouvrage de Menuiserie, Persiennes, Etc.

1. Assortiment d'Ouvrage de Menuiserie	10	6
2. Assortiment de Moulures, Planchers, etc., faits à la machine	8	4
3. Échantillon de Jalousies, Chassis, Portes et Mou- lures	10	5

Sect.		1er.	2nd.
4.	Porte de passage ou de salon complète, avec chambranles ; le dessin et l'ouvrage devant être considérés... ..	\$8	\$4
5.	Collection d'échantillons de bois de service Extras. .	7	3

2ME CLASSE.—Voitures, Sleighs et leurs Accessoires.

Groupe I.—Carrosses et Wagons.

1.	Voiture à deux chevaux, 3 sièges	10	6
2.	Voiture à un cheval, 3 sièges	10	6
3.	Voiture de louage à deux chevaux, 3 sièges ...	10	6
4.	Voiture de louage à un cheval, 3 sièges ...	10	6
5.	Barouche	10	5
6.	Phaëton de Parc	8	4
7.	Landau	8	4
8.	Wagon (Dog cart)	6	3
9.	Buggy à 4 roues, 4 sièges	6	3
10.	Buggy à 4 roues, 1 siège	6	3
11.	Voiture à 2 roues pour trotter	5	3
12.	Wagonette	5	3
13.	Wagon (Express) 1 ou 2 chevaux	8	4
14.	Wagon de Boulanger	8	4
15.	Voiture d'enfant (Perambulateur)... ..	5	3

Groupe II.—Sleighs.

1.	Sleigh de famille à 3 sièges	8	4
2.	Sleigh de famille à 2 sièges	8	4
3.	Sleigh (Dog cart)	6	4
4.	Sleigh pour 4 chevaux	10	5
5.	Sleigh à un seul siège	6	4
6.	Sleigh pour trotteurs	5	2
7.	Sleigh de louage à 2 chevaux	10	6
8.	Sleigh de louage à 1 cheval	10	5
9.	Cariole	4	2
10.	Sleigh (Express)	6	3

Groupe III.—Fournitures de Voitures, Sleighs, Etc.

SÉCT.	1er.	2nd.
1. Assortiment de roues et de jantes de carosse, non peinturés, et de fabrique canadienne ...	\$6	\$4
2. Assortiment de moyeux et de rayons ...	6	4
3. Assortiment de timons recourbés, bois de soufflets, garniture de siège, membres, etc. ...	6	4
4. Assortiment d'ornements et de garniture de voiture ...	5	3
5. Assortiment de ressorts et d'essieux pour chars et carosses ...	8	4

3ME CLASSE.—Pièces de Machinerie, Ouvrages en Fonte, Outils, Ferronnerie, Etc.

Groupe I.—Engins-a-vapeur.

1. Engin à vapeur fixe, de la force de pas moins de 10 chevaux ...	25	15
2. Engin à vapeur fixe, de la force de 1 à 10 chevaux	15	10
3. Engin à vapeur et chaudière portatifs, en opération	12	8
4. Engin à vapeur, alimentaire (<i>petit cheval</i>) ...	10	5
5. Pompe à incendie à vapeur, en opération ...	15	7
6. Modèle d'engin à vapeur amélioré ...	5	2

Groupe II. Pompes a vapeur, Roues Hydrauliques, Pompes a Bras, Regulateurs, Valves, Etc.

1. Pompe à vapeur ...	10	7
2. Pompe à main, en métal, pour usage intérieur	7	4
3. Pompe à main, en métal, pour usage extérieur ...	7	4
4. Pompe à main, en métal, pour usage des navires	5	2
5. Roue hydraulique ...	10	5
6. Régulateur pour engin à vapeur ...	6	2
7. Manomètre ...	5	3
3. Sifflet d'alarme à la vapeur ...	7	4
9. Ouvrage de mécanicien en cuivre jaune, consistant en sifflets à vapeur, soupapes, lubrificateurs, etc.	10	5
10. Etau à polir... ..	5	2
11. Assortiment de scies rondes ...	10	5

**Groupe III.—Ouvrages en Metaux, Machinerie, Ouvrages de
Mecaniciens, Etc.**

Sect.		1er.	2nd.
1.	Machine à raboter le fer	\$8	\$4
2.	Tour pour travailler le fer	6	3
3.	Tour pour travailler le cuivre jaune	6	3
4.	Etau de mécanicien	5	3
5.	Foret à vapeur pour percer le roc... ..	10	5
6.	Meilleur foret à pointe en diamant	8	4
7.	Meilleur assortiment d'Outils de mécanicien pour travailler les métaux	8	4
8.	Pièces de Locomotives ou de Chars, en fonte, pas moins de six, y compris le cylindre, les moyeux, etc.	10	5
9.	Une paire de Roues de chars	8	4
10.	Assortiment d'Objets en fonte qui entrent dans la construction générale des bâtisses	7	3
11.	Echantillons de Garnitures en fonte pour moulins. et machines	8	4
12.	Meilleur Arbre de couche avec support et engre- nage	7	3
13.	Assortiment de Balances	7	3
	Extras.		

Groupe IV.—Machineries à travailler le Bois.

1.	Machine à bardeaux	8	4
2.	Machine à mertoiser	7	3
3.	Machine à onglet, à vapeur	7	3
4.	Machine à mertoise, à marche-pied	6	2
5.	Machine à moulure en bois	6	2
6.	Machine à raboter le bois	7	3
7.	Machine à allumettes	6	2
8.	Scie à découper	7	3
9.	Machine à fausse équerre	6	2
10.	Scie à ruban	5	3
11.	Scie (Jig Saw)	5	3
12.	Assortiment de Machines à travailler le bois... ..	8	4
	Extras.		

Groupe V.—Machinerie de Moulin et de Fabrique.

1.	Machine à cheviller les semelles de chaussures	7	3
2.	Machine à raper les chevilles	7	3

Sect.		1er.	2nd.
3.	Machine embauchoir	\$6	\$2
4.	Machine à dresser les talons	6	2
5.	Machine à polir les talons	6	2
6.	Machine à dresser les bords	5	2
7.	Machine à polir les bords	5	2
8.	Machine à confectionner et à ajuster les talons	6	3
9.	Machine à découper la semelle	5	2
10.	Machine à fendre le cuir	6	3
11.	Rouleau pour cuir	5	2
12.	Machine à repasser le cuir	5	2
13.	Machine à faire les courroies en cuir pour machines	6	3
14.	Machine à faire les cardes	6	3
15.	Machine coupe-papier	5	2
16.	Machine pour faire les sacs en papier	6	3
17.	Machlne pour polir les livres	5	2
18.	Presse à relier	6	3
19.	Presse à imprimer, à la vapeur,	20	10
20.	Presse à imprimer, à bras	6	3
21.	Machine mêle-pâte	7	3
22.	Machine brise-pâte	6	3
23.	Machine à faire des biscuits	8	4
24.	Collection de balustrades ornementées, en fonte	7	3
25.	Assortiment de couteaux pour tailler les collets en papier	5	3
26.	Moulin à moudre l'écorce	10	5
27.	Machine à faire les briques	8	4
28.	Machine à faire des tenons	7	3
29.	Machine à écraser et à moudre	10	5
	Extras.		

Groupe VI.—Poeles, Fournaises, Etc.

1.	Poêle de cuisine à bois	5	3
2.	Poêle de cuisine à charbon	8	4
3.	Poêle de cuisine et de chauffage à bas prix, pour maisons d'artisans	6	3
4.	Poêle de passage, à charbon	8	4
5.	Poêle à bois... ..	5	2
6.	Poêle à charbon, à grille	5	2
7.	Grille à charbon, avec ustensiles, etc.	6	3
8.	Fourneaux à cuisine	10	5

Séct.	1er.	2nd.
9. Fournaise à air chaud	\$8	\$4
10. Calorifère à la vapeur ou à l'eau chaude ...	8	4
11. Système pour le meilleur moyen de chauffer et d'aérer une maison, avec modèles et dessins explicatifs	5	3
12. Poêle de salon	5	2
13. Poêle à huile de charbon ou à gaz	4	2
14. Assortiment de fontes maléables pour carrosses, harnais et autres ouvrvges	6	3
15. Assortiment de fontes pour poêles	6	3
16. Série de supports " <i>Dog Irons</i> " pour grilles ...	4	2
17. Assortiment de Landiers, Poêles et ustensiles de poêles de cuisine	15	8

Groupe VII.—Moullus à Coudre, Etc.

Il n'y aura aucun prix d'argent donné pour les Moullus à Coudre, mais les Juges pourront, à leur discrétion, adjuger des médailles ou des diplômes.

1. Machine à coudre pour fabriques		
2. Machine à coudre pour usage des familles ...		
3. Machine à coudre pour boutonnières		
4. Machine à coudre pour broderies		
5. Machine à coudre à un seul fil		
6. Machine à coudre pour fil ciré		
7. Machine à tricoter	10	5
8. Rouet mécanique	8	4

Groupe VIII.—Quincallerie, Coutellerie, Etc.

1. Assortiment de carrières, emporte-pièces et autres instruments pour percer le bois	8	4
2. Assortiment de rabeaux	6	3
3. Assortiment de haches, doloires, etc.	7	3
4. Assortiment de marteaux, masses en fer, piques, etc.	6	3
5. Assortiment de pelles et bêches	8	4
6. Assortiment de cloches d'église	8	4
7. Assortiment de cloches à main	6	3
8. Assortiment d'armes à feu	8	4
9. Carabine se chargeant par la culasse	6	3

SECT.	1er.	2nd.
10. Collection de couteaux pour moissonneuses ...	\$6	\$3
11. Assortiment de faux, hoes, rateaux et autres petits instruments d'horticulture et d'agriculture	10	5
12. Assortiment de limes, râpes, etc.	8	4
13. Assortiment de tarauds et écrous pour carrossières, (faits à la machine)	6	3
14. Assortiment de vis en bois... ..	5	2
15. Carvelles, clous, etc., pour chemins de fer, vaisseaux, etc.... ..	6	3
16. Assortiment de clous, braquettes, pointes, carvelles, etc., pour menuisiers et meubliers ...	8	4
17. Clous pour fer à cheval, faits à la main ...	6	3
18. Clous pour fer à cheval, faits à la machine ...	6	3
19. Assortiment de cordage en manille	5	2
20. Assortiment de cordage en chanvre	5	2
21. Assortiment de cordage en jute	5	2
22. Assortiment de ficelle, etc, etc	5	2
23. Ligne pour la pêche au saumon et à la truite, (en soie)	5	2
24. Meilleur manche de ligne à pêcher	5	2
25. Mouches artificielles pour la pêche	5	2
26. Appât artificiel autre que les mouches	5	2
Extras.		

Groupe IX.—Garnitures en fer pour Bâtisses.

1. Assortiments d'instruments tranchants pour menuisiers et tonneliers,	8	4
2. Garnitures en fer pour bâtisses, telles que pentures, loquets, verrous, etc., de portes et de châssis	8	4
3. Assortiment de serrures de portes	7	3
4. Conduit pour gaz et eau, en composition et en plomb	6	3
5. Réfrigérateurs	6	3
Extras.		

Groupe X.—Coffres de Sûreté et Serrures.

1. Serrure pour coffre de sûreté combinée	5	2
2. Assortiment d'ouvrages de serrurerie	6	3
3. Coffre de sûreté à l'épreuve des voleurs	15	8
4. Coffre de sûreté à l'épreuve du feu	12	7

Sect.	1er.	2nd.
5. Coffre de sûreté à l'épreuve du feu et des voleurs, combiné	\$20	\$10
6. Portes de voûtes et de coffres-forts Extras.	12	7

4ME CLASSE.—Ouvrages en Cuivre, Airain, Or et Argent.

Groupe I.—Ouvrages en Cuivre et Airain, Etc.

1. Assortiment d'Ouvrages de Plombier	8	4
2. Pompe aspirante pour bière pour comptoirs, plaquée en argent	6	3
3. Trois ou quatre pompes aspirantes pour bière, plaquées en argent	5	2
4. Meilleur ouvrage d'ajusteur en gaz	8	4
5. Assortiment de lampes à gaz	8	4
6. Assortiment de lampes à huile de charbon	8	4
7. Garnitures de maisons en cuivre jaune, telles que poignées de portes, pentures, etc.	6	3
8. Pentures, serrures, poignées de portes, etc., (en bronze) pour bâtisses	6	2
9. Ouvrage de Chaudronnier	6	3
10. Instruments de mathématiques	8	4
11. Instruments optiques Extras.	6	3

Groupe II.—Ferblanterie et Fil de Fer.

1. Assortiment d'Ouvrage en fil de fer	8	4
2. Assortiment d'Ouvrage de ferblanterie étampé	6	3
3. Assortiment de ferblanterie, fait à la main	5	2
4. Assortiment d'Ouvrage de ferblanterie, peint et décoré	5	2
5. Assortiment d'Ouvrage en Ferblanterie laqué	5	2
6. Assortiment d'Ouvrage en ferblanterie, vernie ou laque, orné	5	2
7. Assortiment d'ouvrage en étain fin Extras.	5	2

Groupe III.—Galvanoplastie, Ouvrages d'Orfèverie.

Sect.	1er.	2me.
1. Galvanoplastie sur garnitures de harnais, de bâ- tisses et autres appareils	\$6	\$3
2. Echantillons de Galvanoplastric	6	3
3. Galvanoplastie en nickel	6	3
4. Montre en Or et Argent	8	4
5. Assortiment d'ouvrage d'Orfèvre (en or) ...	8	4
6. Assortiment d'ouvrage d'Orfèvre (en argent)	6	3
7. Assortiment de Bijoux en cheveux	6	3
8. Assortiment d'Ouvrages en émail	6	3
9. Or et argent en feuilles	5	2
Extras.		

**CLASSE 5ME.—Matériaux à bâtir, Poterie, Ardoises,
Verrerie, Etc.**

Groupe I.—Briques, Tuiles pour parquet, Tuiles de drainage, Etc.

1. Assortiment de toutes espèces de Briques à bâtir droites et à biseau	8	4
2. Assortiment de Ciments à bâtir	5	2
3. Assortiment de Tuiles pour parquet	6	3
4. Assortiment de Tuiles d'ornementation ...	5	2
5. Assortiment d'Ardoise pour toiture	5	2
6. Assortiment d'Ardoise et Crayons pour écoles	5	2
7. Meilleur Evier en ardoise	6	3
8. Meilleur assortiment de tout autre Objet en ardoise	8	4
9. Le meilleur Chambranle de cheminée en ardoise	6	3
10. Tuiles de drainage, avec les joints, les coudes, etc.	6	3
11. Tuiles de drainage pour besoins ruraux ...	5	2
Extras.		

Groupe II.—Corniches, Etc., en Plâtre, Grès, Etc.

1. Assortiment d'ouvrage de Poterie	6	3
2. Assortiment d'objets en grès	6	3
3. Assortiment de fleurs de centre en plâtre d'après dessins faits en Canada	6	3
4. Meilleure Corniche ou autres ornements en plâtre d'après desins faits en Canada	6	3

Sect.	1er.	2nd.
5. Meilleure composition pour sentiers, caves, planchers, etc.	\$5	\$2
6. Assortiment de Sculpture en pierre à bâtir ...	8	4

Groupe III.—Peintures.

1. Assortiment de Peinture en imitation de bois, marbre, etc.	8	4
2. Assortiment de Peinture à fresque pour décors	10	5
3. Meilleure Enseigne peinte sur verre, en or ou en argent	6	3
4. Meilleure Enseigne peinte sur bois, etc.	6	3
5. Meilleure Enseigne sur bois, métal, etc., le dessin et la couleur à être considérés ...	6	3
6. Meilleurs Dessins en décor sur verre pour châssis Extras.	5	2

Groupe IV.—Ouvrages en Marbre.

1. Le meilleur Chambranle de cheminée en marbre	10	5
2. Le meilleur Chambranle de cheminée en ardoise marbrée	8	4
3. Le meilleur Chambranle de cheminée autre matériel	8	4
4. Meilleur Monument en marbre du Canada ...	10	5
5. Meilleur Monument en granit du Canada ...	10	5
6. Assortiment de Sculpture sur marbre pour usages industriels	10	5

Groupe V.—Verrerie, Etc.

1. Assortiment de Verre uni et pressé (<i>flint glass</i>) ...	8	4
2. Assortiment de Verre coupé et colorié ...	8	4
3. Assortiment de Verre allemand (<i>flint</i>)	5	2
4. Assortiment de Verre à bouteille	5	2
5. Assortiment de Verre colorié	5	2
6. Assortiment de Verre blanc composé... ..	5	2
7. Assortiment de Verre colorié pour châssis ...	8	4
Extras.		

CLASSE VI.—Cuirs, Sellerie, Fabrication de Cuir,
Harnais, Etc.

Groupe I.—Cuir.

SÉCT.		1er.	2nd.
1.	Meilleurs 3 Côtés de cuir à semelles	\$4	\$2
2.	do 3 Côtés de cuir sur grain	4	2
3.	do 3 Côtés de cuir rouge	4	2
4.	do 3 Côtés de cuir fendu	4	2
5.	do Cuir émaillé	4	2
6.	do Cuir vernis	4	2
7.	do Cuir pour boyaux de pompe	4	2
8.	do Cuir à courroies	4	2
9.	do Cuir pour piano ou orgue	4	2
10.	do Cuir pour souliers sauvages	4	2
11.	do Cuir de veau (satiné) six peaux	4	2
12.	do Cuir de veau (ciré) six peaux	4	2
13.	do Cuir de veau pour empeigne (ciré) six peaux	4	2
14.	do Cuir de veau (sur le grain) six peaux	4	2
15.	do Cuir à cordons	3	2
16.	do 6 peaux de mouton, en couleur et blanc	3	2
17.	do 6 peaux de mouton tannées à l'écorce...	3	2
18.	do 6 peaux de mouton repassées avec la laine, en couleur	3	2
19.	do 3 peaux de daims repassées	4	2
20.	do 3 peaux de chèvres repassées	2	1
21.	do 6 peaux de cuir imitation de peau de chèvre	3	2

Groupe II.—Sellerie.

1.	Le meilleur Harnais double pour carrosse	10	5
2.	do Harnais simple pour carrosse	8	4
3.	do Harnais double de travail	8	4
4.	do Harnais simple de travail	6	3
5.	Assortiment de colliers pour chevaux de carrosse, pas moins de quatre espèces... ..	8	4
6.	Assortiment de colliers de travail, pas moins de quatre variétés	6	3
7.	Meilleure Selle d'hommes	5	2

SRCET.	1 ^{er}	2 nd .
8. Meilleure Selle de dames	\$6	\$3
9. Assortiment de fouet de carrosses	5	2
10. Assortiment de mises de fouets	5	2

Cuirs pour Selles et Harnais.

1. Meilleur 2 Peaux (entier) pour soufflet de carrosse	5	2
2. do 2 Côtés de cuir à Harnais	5	2
3. do Etoffe carautée pour colliers de chevaux	3	1
4. do Assortiment de harnais pour carrosse et cabriolet	8	4
5. do Assortiment de harnais de travail double ou simple	6	3
6. do Assortiment de peau de cochon pour selles	4	2
7. do Pans à selles, 2 côtés	3	2
8. Assortiment de brides et de housses	3	2
9. Assortiment de cuir pour boyaux de pompes... Extras.	6	3

Groupe IV.—Boyaux de Pompes a incendie et ouvrage de Bahutier.

1. Boyaux en cuir avec rivets en cuivre et branche flexible attachée 20 pieds de long	10	5
2. Boyaux à eaux en caoutchouc... ..	8	4
3. Courroies en caoutchouc	6	3
4. Assortiment de chaussures en caoutchouc ...	10	5
5. Le meilleur assortiment d'objets en caoutchouc, autres que ceux mentionnés plus haut ...	10	5
6. La meilleure valise de voyage (dite "Saratoga")	8	4
7. La meilleure valise en cuir	8	4
8. Le meilleur porte-manteau en cuir	5	3
9. Assortiment de sac de voyage et cuir ou tapis	6	3
10. Assortiment de courroies en cuir	5	3

Groupe V.—Ouvrage et Matériel pour Chaussures.

1. Assortiment de Chaussures d'hommes (au fil) faites à la main	10	5
2. Assortiment de Chaussures d'hommes, faites par machine	8	4

SECT.		1er.	2me.
3.	Assortiment de Chaussures de dames (au fil) faites à la main	\$8	\$4
4.	Assortiment de Chaussures de dames faites par machinerie	7	3
5.	Assortiment de Chaussures d'enfants	6	3
6.	Assortiment de Pardessus en feutre	5	3
7.	Assortiment de Cuir pour empeignes de chaussures	5	2
8.	Assortiment de Formes et Montures de chaussures	5	2
9.	Assortiment de Chevilles de cordonnerie... ..	4	2
10.	Assortiment de Chevilles, etc.... ..	4	2
11.	Assortiment d'Outillage de cordonnerie	6	3
	Extras.		

CLASSE VII.—Papier, Imprimerie, Reliure, Fabrique de Papier, Etc.

Groupe I.—Imprimerie et Reliure.

1.	Assortiment Impression typographique en noir ...	6	3
2.	do Impression typographique avec caractères variés	8	4
3.	do Impression typographique en couleur avec caractères variés et arrangés avec art...	8	4
4.	do de Caractères typographiques, simple et orné	8	4
5.	do de Reliure en maroquin doré sur tranches, extra	8	4
6.	do de Reliure en veau, tranches marbrées	6	3
7.	do de Demi-Reliure pour bibliothèque	6	3
8.	do de Série de livres de compte pour commerce, reliure en veau, bandes de cuir de Russie	6	3
9.	do Série de livres de compte pour commerce, demi-reliure	6	3
10.	do de Livres d'écoles imprimés en Canada	10	5

Groupe II.—Papier et Fabrique de Papier.

1.	Assortiment de Papier à écrire, papier à note, à lettre, foolscap et folio post	8	4
2.	Assortiment d'Enveloppes	6	3

Sect.		1er.	2nd.
3.	Assortiment de Papier pour livres, etc.	\$5	\$2
4.	Meilleure papier à imprimer, deux qualités ...	5	2
5.	Assortiment de Papier à envelopper, gris, brun et de manille	4	2
6.	Assortiment de Papier buvard et de couleur ...	5	2
7.	do de Carton-pâte	5	2
8.	do de Carton de paille	5	2
9.	do de Carton pour collet	5	2
10.	do de Carton pour couvrir les toits, non goudronné	4	2
11.	do de Collets, Poignets, Devantures de chemises, etc.... ..	6	3
12.	do de Tapisserie en Papier peint, cana- dien, 1 douzaine de rouleaux	10	5
13.	do de Tapisserie en papier peint, en de- cors, 3 panneaux.	8	4
14.	do de Sacs en Papier	6	3
15.	do de Boîtes en carton, unies et ornées	8	4
	Extras.		

8ME CLASSE.—Produits Chimiques et leurs Préparations,
Huiles, Vernis, Etc.

Groupe 1.—Préparations Chimiques.

1.	Acides pour manufactures... ..	6	3
2.	Produits chimiques et autres préparations en usage dans les pharmacies... ..	10	6
3.	Préparations pharmaceutiques et extraits liquides	10	5
4.	Préparations chimiques pour la photographie ...	5	2
5.	Colle forte	5	2
6.	Bois de teinture coupé et moulu	5	2
7.	Graine de lin moulu (en pains)	6	3
8.	Plâtre de Paris et Plâtre d'engrais	6	3
9.	Ciment hydraulique	6	3
10.	Potasse et Perlasse	5	2
11.	Herbages, Racines et Plantes médicinales du Canada	6	3
12.	Huiles essentielles	6	3
13.	Assortiment de Parfums	8	4
14.	do de Préparations de toilette et matériaux en usage pour leurs fabrication	8	4

Groupe II.—Huiles, Vernis, Peintures, Etc.		1er.	2nd.
Sect.			
1.	Assortiment d'Huile de pieds de bœuf et autres huiles animales	\$6	\$3
2.	Assortiment d'Huile de lin et autres huiles végétales	6	3
3.	Assortiment d'Huiles de charbon, de pétrole ...	6	3
4.	do d'Huile de poisson crue et raffinée ...	6	3
5.	do de Vernis, Huiles et Esprits ...	8	4
6.	do de Peinture blanche et de couleur préparée à l'huile, poudre et mastic...	8	4
7.	do de Teintures	5	2
8.	do de Drogues en poudres et épices ...	5	2
9.	do d'Encre d'imprimerie	6	3
10.	do d'Encre de lithographie et de graveur	5	2
11.	do d'Encre à écrire	5	2
12.	do d'Encre à écrire communicative	3	2

Groupe III.—Membres Artificiels, Etc.

1.	Assortiment Eclisses, Bandages et autres Instruments de chirurgie	8	4
2.	do Membres artificiels	8	4
3.	do Instruments de bandage	5	3
4.	do Modèles d'invention, etc. ...		

Extras.

9^{ME} CLASSE.—Beaux-Arts, Peintures à l'Huile, Aquarelle et Crayons ; Dessins d'Architecture, Mécanique et autres ; Sculpture, Statuaire, Gravure, Lithographie, Ecriture à la main, Matériaux employés dans les Beaux-Arts, Etc.

Groupe I.—Peintures a l'Huile.		1er.	2me.	3me.
Sect.				
1.	Portrait	\$15	\$10	\$5
2.	Sujet historique ou autre	25	20	10
3.	Papsage, sujet Canadien	20	15	10
4.	Animaux d'après nature	20	10	5
5.	Peinture maritime	15	10	5
6.	Fleurs ou Fruits	12	8	5
Extras.				

Groupe II.—Aquarelle.				
SECT.		1er.	2me.	3me.
1.	Portrait	\$20	\$10	\$5
2.	Paysage, sujet Canadien	20	10	5
3.	Sujet historique ou autre	20	10	8
4.	Paysage ou Peinture maritime	15	10	6
5.	Animaux d'après nature	15	10	5
6.	Fleurs ou Fruits	10	8	5
	Extras.			

Groupe III.—Crayons, Etc.			
SECT.		1er.	2nd.
1.	Portrait au crayon	6	3
2.	Dessin colorié au crayon	6	3
3.	Dessin simple au crayon	5	2
4.	Dessin à main levée	5	2
5.	Esquisse à l'encre et à la plume	5	2
6.	Esquisse au fusin	5	2
7.	Dessin original, pour usage industriel	8	3

Groupe IV.—Statuaire et Dessins de Machineries.			
1.	Modelage en argile avec modèle en plâtre	20	10
2.	Statue ou Groupe en pierre	20	10
3.	Modèle en plâtre (Original)	15	8
4.	Buste en marbre	20	10
5.	Dessin de machinerie en perspective	8	4
6.	Dessin d'engins ou machinerie de moulin, colorié	7	3
7.	Dessin d'ingénieur civil ou d'arpenteur, colorié ou non	7	3
8.	Dessin d'architecture en perspective, colorié	6	3
9.	Dessin d'architecture, sujets quelconques, colorié	6	3
10.	Dessin et plan d'une résidence d'artisan pour ville, spécifiant le coût en divers matériaux de construction	8	4
11.	Assortiment de Modèles anatomiques pour l'usage des écoles	6	3
12.	Assortiment de Cartes géographiques pour les écoles	6	3
13.	do de Mobilier d'écoles	8	4
14.	Dessin et Plan d'une résidence rurale, avec dépendances, spécifiant le coût en divers matériaux de construction	8	4

Groupe V.—Lithographie, Gravure, Etc.		1er.	2nd.
Sect.			
1.	Gravure sur cuivre ou acier avec l'épreuve, non à l'usage du commerce	\$8	\$4
2.	Gravure sur cuivre ou acier avec l'épreuve, à l'usage du commerce	8	4
3.	Gravure sur pierre avec l'épreuve	6	3
4.	Impressions lithographiées en une couleur	6	3
5.	Chromo-lithographie en dehors du commerce	6	3
6.	Gravure sur bois avec épreuve, paysage	6	3
7.	Gravure sur bois, portrait ou autre sujet	5	2
8.	Ouvrage enluminé	6	3
9.	Ecriture à la main avec ornementation	5	2
10.	Ecriture à la main (main commerciale)	5	2
11.	Monogrammes, blasons, timbres et chiffres, unis ou en couleur	5	2
12.	Gravure en creux	4	2
13.	Gravure pour sceaux, ouvrage de lapidaire	5	3
	Extras.		

Groupe VI.—Photographie.

1.	Portrait en photographie de pas moins de 7 x 9, sans retouches	8	4
2.	Portrait en photographie de pas moins de 7 x 9, colorié	6	3
3.	Portrait en photographie de pas moins de 7 x 9, touché à l'encre de Chine	6	3
4.	Portrait en carte de visite et de salon, une collection	15	10
5.	Meilleures vues en photographie, une collection	10	5
6.	Photographie coloriée sur porcelaine	8	4
7.	Collection de vues stéréoscopiques	5	2
8.	Meilleure photographie combinée	8	4
9.	Assortiment de pinceaux, salettes, etc.	4	2
	Extras.		

10E CLASSE.—Instruments de Musique.

Groupe I.—Pianos et Orgues.

1.	Grand Piano	20	10
2.	Piano carré	15	8
3.	Piano droit	12	6
4.	Orgue d'église, avec tuyaux	12	6

SECT.	1er.	2nd.
5. Orgue d'église, à anches	\$10	\$5
6. Orgue de salon	8	4
7. Mélodium ou Harmonium	8	4

Groupe II.—Divers Instruments de Musique.

1. Violon	5	2
2. Tambour	4	2
3. Timbales	4	2
4. Assortiment de Fifre, Flûtes	5	3
5. Série d'Instruments de cuivre	10	5
Extras.		

**11e CLASSE.—Géologie et Histoire Naturelle du
Canada, Etc.**

Groupe I. Histoire Naturelle, Etc.

1. Collection d'Animaux empaillés, avec leur nom scientifique et vulgaire, et la localité où ils ont été trouvés	8	4
2. Collection d'Animaux empaillés, avec la localité où ils ont été trouvés	8	4
3. Collection d'Insectes du Canada, avec leur nom scientifique et vulgaire	6	3
4. Aucune méthode nouvelle pour la conservation des objets d'histoire naturelle, avec illustration de son application	6	3
5. Collection de Plantes ou Substances végétales, servant à la confection du papier, d'extraits chimiques, etc., avec le nom de la localité et de la quantité ...	8	4
6. Appareil pour l'incubation artificielle des poissons ...	6	3
7. Collection de Poissons vivants	8	4
8. Collection de Poissons empaillés ou préservés	6	3

Groupe II. Mineralogie.

1. Collection d'échantillon de Minerais de mine quelconque, maintenant en exploitation, accompagnée de plans et de produits manufacturiers ou commerciaux... ..	8	4
---	---	---

SUJET.	1er.	2nd.
2. Echantillon de Minéraux ou de Minerais utiles, avec indication de localité et de la nature de leur composition, n'ayant pas encore été exploités ...	\$ 8	\$ 4
3. Echantillon de Mine de charbon du Canada ...	10	5
4. Echantillon de Charbon (Steam) du Canada, avec analyse ...	8	4
5. Echantillon de Charbon à gaz, avec un certificat de la production de gaz, et échantillon de coke ou d'autres produits ...	6	3
6. Echantillon de Tourbe préparée ...	4	2
7. Echantillon de Marbre du Canada ...	5	3
8. Echantillon de Granit du Canada ...	5	3
9. Echantillon de Pierre à bâtir ...	5	3
10. Collection de Fossiles du Canada, avec nom et classification ...	8	4
11. Collection d'échantillons illustrant la minéralogie du Canada ...	8	4
Extras.		

12E CLASSE.—Epiceries, Provisions, Savon, Tabac,
Biscuits, Empois, Etc.

Groupe I. Epiceries et Provisions.

1. Orge mondé ...	3	2
2. Orge pot ...	3	2
3. Assortiment de Marinades pour le commerce ...	8	4
4. do de Sauces pour le commerce ...	5	3
5. do de Fruits et Végétaux conservés ...	6	3
6. do de Confitures, Gelées, etc. ...	5	2
7. do de Conserves alimentaires ...	10	5
8. do de Conserves de poissons ...	8	4
9. do d'Epices moulues ...	5	2
10. Farine de sarazin ...	4	2
11. Farine de blé ...	4	2
12. Farine d'avoine ...	4	2
13. Farine de blé-d'Inde ...	4	2
14. Assortiment de Cirage pour chaussures ...	4	2
15. Vinaigre manufacturé en Canada ...	5	3
16. Café moulu ...	4	2
17. Gros Sel Canadien ...	3	2

Sucr.		1er.	2nd.
18.	Sel fin Canadien	\$3	\$2
19.	Sel Canadien de table ou de laiterie	5	3
20.	Sucre raffiné	5	3
21.	Sucre raffiné, "Muscovado"	5	3
22.	Sucre de betterave	8	4
23.	Sucre d'érable	4	2
24.	Sirop d'érable	3	2
25.	Sirop "Golden"	3	2

Groupe II. Vermicelle, Amidon, Etc.

1.	Vermicelle	3	2
2.	Macaroni	3	2
3.	Amidon de maïs	3	2
4.	Amidon de patates	3	2
5.	Amidon de blé	3	2

Groupe III. Biscuits, Confiseries, Etc.

1.	Assortiment de Biscotins de fantaisie	5	3
2.	do de Biscotins	5	3
3.	do de Biscuit de matelot	5	3
4.	do de Confiserie unie	6	4
5.	do de Confiserie de fantaisie	6	4

Groupe IV. Esprit-de-vin, Liqueurs, Sirops, Etc.

1.	Assortiment de liqueurs distillées	5	2
2.	do de Bière et Bière forte	5	2
3.	do Bière de gingembre et "Soda-Water"	5	2
4.	do d'Eaux minérales	5	2
5.	do de Cidre	5	2
6.	do de Vins du Canada	5	2
7.	do de Sirops de fruits	5	2

Groupe V. Tabacs, Cigars, Etc.

1.	Tabac jaune en palette	4	2
2.	do à fumer (coupé)	4	2
3.	do noir en palette	4	2

Sect.		1er.	2nd.
4.	do à chiquer "Fine cut"...	\$4	\$2
5.	do Canadien ...	4	2
6.	do en feuille ...	4	2
7.	do à priser ...	4	2
8.	Assortiment de Cigars importés ...	8	4
9.	do de Cigars domestiques ...	4	2
10.	do de Cigarettes ...	4	2
11.	do de Pipes en argile ...	4	2
12.	do de Pipes en bois ...	4	2
13.	do de Pipes en "écume de mer" ...	4	2
14.	do de Matériaux pour fumeur ...	4	2
15.	Machine à hacher le tabac ...	4	2
16.	Assortiment d'Allumettes ...	5	2
17.	do d'Allumettes de fantaisie ...	5	2
	Extras.		

Groupe VI. Savons, Chandelles, Etc.

1.	Assortiment de Savon dur ...	5	3
2.	do de Savon de fantaisie et de toilette ...	10	5
3.	do de Savon pour fouler et dégraisser ...	4	2
4.	do de Chandelle de suif ...	4	2
5.	do de Chandelle de composition ...	5	3
	Extras.		

13E CLASSE.—Fabrique en Laine, en Lin, en Coton, Fourrures, Hardes, Etc.

Groupe I. Articles en Laine.

1.	Assortiment de Tweed Canadien, de fantaisie ...	10	5
2.	do de Tweed Canadien, uni ...	8	4
3.	do de Satinette ...	6	3
4.	do d'Etoffe du pays ...	5	2
5.	do de Flanelle blanche... ..	4	2
6.	do de Flanelle de couleur ...	8	4
7.	Meilleure paire de Couvertes pour usage domestique, de fantaisie ...	8	4
8.	Meilleure paire de Couvertes pour usage domestique, uni	6	2
9.	Meilleure paire de Couvertes pour usage domestique, de chantier ...	5	2

Sect.		ter.	and.
10.	Assortiment de Couvertes à cheval	\$5	\$2
11.	do de de Casimirs	5	2
12.	Drap noir, 3 pièces	5	2
13.	Doeskin, 3 pièces	5	2
14.	Assortiment de Tricots en laine	5	2
15.	do de Chemises et Caleçons	5	2
16.	do de Bas et Chaussons	5	2
17.	do de Laines en échevaux, canadiennes ...	3	2
18.	do de Laines en échevaux, importées ...	3	2

Groupe II. Tapis et Toiles Cirées.

1.	Catalonne	5	2
2.	Tapis de fantaisie	6	3
3.	do d'escalier, un assortiment	6	3
4.	do de salon et pour carrosse, un assortiment ...	5	2
5.	do de foyer	4	2
6.	do en caoutchouc et composition... ..	6	3
7.	do en cocoa	4	0
8.	Assortiment de Toiles cirées... ..	8	5

Groupe III. Cotons, Etc.

1.	Poches en toile ou en coton	4	2
2.	Meilleure Pièce de coton	4	2
3.	Meilleure Ouatte en paquet	4	2
4.	Meilleur Coton en échevaux	4	2
5.	Meilleure Ouatte en feuille	4	2
6.	Assortiment de Poches à grains	4	2
7.	do de Courtepointes	3	2

Groupe IV. Hardes, Etc.

1.	Assortiment de Collets et Manchettes	10	5
2.	do de Gants et Mitaines en cuir	6	3
3.	do de Gants et Mitaines en peau de chèvre ...	5	2
4.	Surtout en drap canadien	5	3
5.	Habillement complet d'homme, en drap canadien ...	6	3
6.	do de garçon, en drap canadien ...	5	2

SECT.		1er.	2nd.
7.	Assortiment de Chemises d'hommes	\$6	\$3
8.	do de Cols et Echarpes	4	2

Groupe V. Fourrures, Chapeaux de Soie, Casquettes, Etc.

1.	Fourrures pour Dames en loup marin	10	5
2.	do do en mouton de Perse	8	4
3.	do do aucune sorte	10	5
4.	Manteau de Dame, bordé ou doublé en fourrure	10	5
5.	Assortiment de Casques et Gants d'hommes	10	5
6.	Surtout en loup-marin pour homme	10	5
7.	Surtout en mouton de Perse	10	5
8.	Assortiment de Robes de sleigh, pas moins de trois sortes	10	5
9.	Assortiment de robes de fantaisie	5	2
10.	Collection de fourrures manufacturés	15	8
11.	Assortiment de Chapeaux de soie	6	3
12.	do de Chapeaux en feutre	6	3
13.	do de Gants "Buckskin"	6	3
Extras.			

14E CLASSE.

Departement des Dames.

SECT.		1er.	2nd.	3me.
1.	Ouvrage en rassade mais non des Indiens	\$3	\$2	\$1
2.	Ouvrage en "braid"	3	2	1
3.	Ouvrage au crochet	3	2	1
4.	Couvre-pieds fait au crochet	3	2	1
5.	Couvre-pieds en soie	3	2	1
6.	Couvre-pieds non en soie, en petites pièces	3	2	1
7.	Couvre-pieds tricottés de fantaisie	3	2	1
8.	Broderie en mousseline	3	2	1
9.	Broderie en coton	3	2	1
10.	Broderie en soie	3	2	1
11.	Broderie en laine tordue (worsted)... ..	3	2	1
12.	Broderie en laine	3	2	1
13.	Broderie en fil d'or	3	2	1
14.	Ouvrage en relief en laine	3	2	1
15.	Ouvrage en laine pour encadrer	3	2	1

Sect.	1er.	2nd.	3me.
	\$3	\$2	\$1
16. Ouvrage en guipure	3	2	1
17. Ouvrage en réseau	3	2	1
18. Ouvrage en dentelle	3	2	1
19. Ouvrage en tatting	3	2	1
20. Ouvrage tricoté	3	2	1
21. Ouvrage fait à la machine à coudre	3	2	1
22. Onvrage à l'aiguille	3	2	1
23. Ouvrage d'ornement à l'aiguille	5	3	1
24. Ouvrage en rassade par les Indiens	3	2	1
25. Pantouffles	3	2	0
26. Ouvrage en paille ou en foin	2	1	0
27. Ouvrage en boutons de sapin	2	1	0
28. Fleurs en cire	5	3	2
29. Fleurs en laine	3	2	0
30. Fleurs en plumes	3	2	0
31. Fleurs en papiers	2	1	0
32. Fleurs en batiste... ..	2	1	0
33. Fleurs en fil d'argent	3	2	0
34. Ouvrages en cheveux	4	2	0
35. Ouvrage en cuir	3	2	0
36. Ouvrage en mousses	3	2	0
37. Ouvrage en coquillage	3	2	0
38. Fruits en cire	5	3	0
39. Coquilles en cire	5	3	0
40. Ouvrage en graines	3	2	0
41. Ouvrage enluminé	3	2	0
42. Decalcomanie	3	2	0
43. Diaphanie	3	2	0
44. Ouvrages en guirlandes	3	2	0
45. Collection d'herbes marines... ..	3	2	0
Extras.			

15^E CLASSE.

Manufactures Domestiques.

1. 2 Paires de bas de laine	2	1	0
2. 2 Paires de chaussons de laine	2	1	0
3. 2 Paires de gants de laine	2	1	0
4. 2 Paires de mitaines de laine	2	1	0
5. 2 lbs. de laine à tricot	2	1	0
6. Pièce de drap de 12 verges	4	3	2

SÉCT.					1er	2nd	3me
7.	Pièce d'Étoffe du Pays	\$4	\$3	\$2
8.	Pièce de Flanelle	4	3	2
9.	Châle de laine	3	2	1
10.	Pièce d'étoffe pour habits, 6 verges	3	2	1
11.	Paire de couvertes	5	3	2
12.	Meilleure courtepoinle	4	3	2
13.	Tapis de laine	4	3	2
14.	Tapis de foyer	2	1	0
15.	Pièce de serviettes, 12 verges	4	3	2
16.	Pièce de toile, 12 verges	4	3	2
17.	Fil de lin, ½ lb	2	0	0
18.	Pain de ménage	3	2	0
19.	Biscuits de famille	3	2	0
20.	Meilleur vin	2	1	0
21.	Meilleur vinaigre	2	1	0
22.	Meilleur sirop du pays	2	1	0
23.	Meilleures liqueurs	2	1	0

S. C. STEVENSON,

*Sec. C. des A. et M.*181, Rue St. Jacques,
Montréal.

nd 3me
3 \$2
3 2
2 I
2 I
3 2
3 2
3 2
I O
3 2
3 2
O O
O O
O O
O O
O O

M.

